



BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE POLITIQUE



LA FRANCE DÉSENCHANTÉE ET DÉSABUSÉE

P4

Illustration ICN d'après une photo de Les Anderson • Unsplash

1,60€



AUX MINISTRE

POLITIQUE

RENCONTRE AVEC
SÉBASTIEN LECORNU,
MINISTRE DE L'ENGAGEMENT
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
P6

BATTI P2 • ÉDITO P3 •
OPINIONS P8 • ANNONCES LÉGALES P9
CULTURE P17 • SOCIÉTÉ P18
CARNETS DE BORD P20
LIRE, RELIRE, VOIR ET REVOIR P22



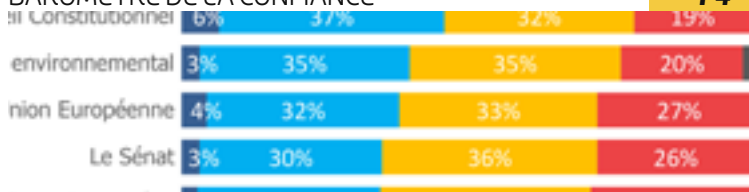
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

EN ITALIE ON A ENTENDU DIRE QUE POUR SE PROTÉGER CONTRE CETTE ÉPIDÉMIE, IL SUFFIT DE CROQUER RÉGULIÈREMENT DEUX OU TROIS GOUSSES D'AIL. BIEN QUE L'AIL N'AIT AUCUN EFFET SUR LE VIRUS, CELA VOUS PERMET D'ÊTRE TENU À L'ÉCART DE TOUTE PROMISCUITÉ À HAUT RISQUE.



SOMMAIRE

BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE



P4

POLITIQUE **SÉBASTIEN LECORNU**

P6

OPINIONS

P8

ANNONCES LÉGALES

P9

CULTURE **FEMMES EN CAMPAGNE**

P17

SOCIÉTÉ **ANIMAUX**

P18

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P20

LIRE, RELIRE, VOIR ET REVOIR

P22

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Campagna puzzicosa

Sellu si vota pà u prima ghjiru di l'alizzioni municipali sta dumenicata, ùn si ritinarà micca una campagna degna è appaciata in Corsica. Fora di a dicisioni nurmali è evidenti d'un fà più riunioni pubblici par via di u Coronavirus pà i candidati d'Ajacciu è di Bastia, cù più o menu rispettu pà a siconda cità à dilla franca, l'ambienti sarà statu abbastanza pisivu. Trà i scrizzioni inghjulosi nant'à a permanenza di Jean Zuccarelli è quilli nant'à u ristoranti di Filippo de Carlo, dui altri fatti, torna di più gravi, sò stati censati in Corsica Suprana. In a nuttata trà sabbatu è dumenica, a vittura di un membru di a squadra di campagna di un antru candidatu bastiaciu, Jean-Sébastien de Casalta, hè stata distrutta da un focu in bor'di strada, in Lupinu. Un culpacciu di più contr' à ssa furmazioni, dopu à pneus strappati, inghjuli è altri attacchi anonimi nant'à i reti suciali. Eppo, un'altra vittura hè stata tocca da un incendi, quilla di a candidata à i municipali di L'Isula, Angèle Bastiani, sempri ind'a nuttata trà sabbatu è dumenica, in u centru cità nant'à a piazza Paoli. Bellu simbulu pà una di i soli donni in corsa pà st'alizzioni, è pà fatti scupartu u ghjornu di a Ghjurnata internaziunali pà i diritti di i donni. Puru s'ella hè aparta un'inchiesta pà sapenni di più, l'urighjini criminali in leia cù u cuntestu puliticu lucali pudaria essa l'ipotesi a più cridibili. Dumenica scorsa, una mansa d'eletti si sò manifestati pà sustena à Angèle Bastiani, tutti i vittimi in generali di malfatti simulati è pà di torna cù forza, com'ella l'hà fatta u presidenti di l'Esecutivu di Corsica, Gilles Simeoni ch' «a demucrazia hè u nostru bè cumunu». Passani l'anni, ma invece d'andà ver di un progressu suciali veru, ssu paesi s'annega di più in più inde un mari di pratici vigliacchi di un'antra età... ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



LA FRANCE, DÉSENCHANTÉE ET DÉSABUSÉE

La onzième vague du baromètre de la confiance politique, établi par le Cevipof, montre à quel point les Français ont une image dégradée de la politique et de leurs institutions. La comparaison avec les opinions exprimées par des citoyens allemands ou britanniques est souvent très tranchée. Et cruelle pour le personnel politique français.

60% des sondés font confiance à la police, soit 8% de moins que l'an dernier

17% des sondés font confiance aux réseaux sociaux, soit 4% de plus que l'an dernier

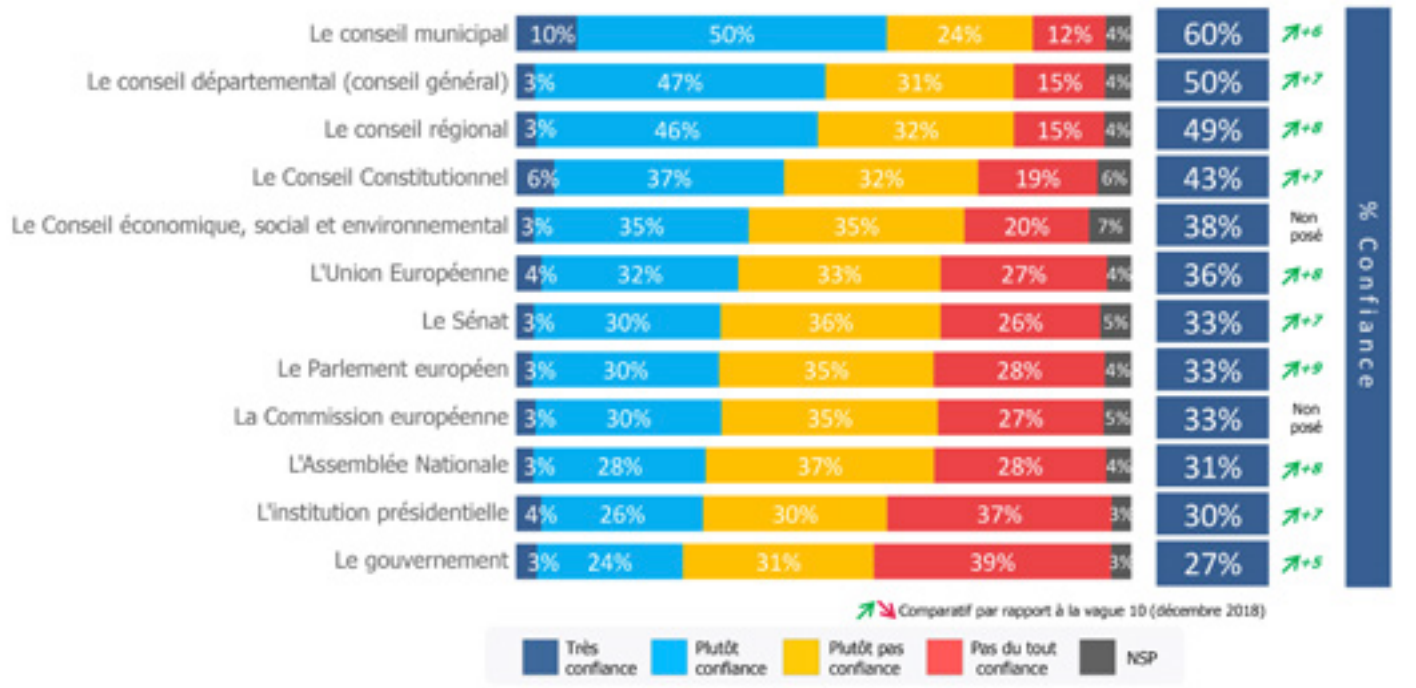
27% des sondés font confiance à l'église et aux responsables religieux, soit 11% de moins que l'an dernier

Créé en 1960 et associé au CNRS depuis 1968, le Cevipof, centre de recherches politiques de Sciences Po, analyse les grands courants et idées politiques qui façonnent les forces et les institutions politiques mais aussi les facteurs qui contribuent à orienter les comportements et les attitudes politiques des Français. Depuis 2009, il réalise avec Opinionway le *Baromètre de la confiance politique*, enquête qui permet donc un suivi au long cours de l'opinion ou du ressenti des citoyens et de leur rapport à la démocratie, à ses principes et à son fonctionnement. Les résultats de la onzième « vague » de cette enquête – réalisée entre le 28 janvier au 4 février 2020 – ont été rendus publics au début de ce mois de mars. Pour la première fois, elle inclut une comparaison avec les tendances exprimées en Allemagne et au Royaume-Uni.

Premier constat, celui d'un sentiment général de méfiance à la hausse: il s'établit à 30 %, soit 1 point de plus que lors de la précédente vague [décembre 2018] et 3 points de plus qu'en décembre 2009, son plus bas niveau se situant en 2014 [26%]. Elle est cela dit moins marquée qu'en octobre 2011 où elle avait atteint son plus haut niveau: 34%. Invitées à indiquer où va actuellement leur confiance à l'égard des autres, les personnes interrogées citent en tout premier lieu leur famille: 94%, contre 93% en décembre 2018 et 95% en 2009 et 2015. Stable depuis la précédente vague, la confiance à l'égard des voisins s'établit à 71%, avec cela dit 5 points de moins qu'en 2015 et 4 points de moins que lors de la toute première enquête. L'opinion la plus dégradée concerne la confiance à l'égard des gens d'une autre nationalité qui est à son plus bas niveau jamais atteint depuis le lancement de ce baromètre: 59% contre 72% en 2009.

Invités à se prononcer sur la capacité à changer la société, leur possibilité réelle de changer leur vie voire sur le contrôle qu'ils ont sur leur avenir, les Français interrogés font cela dit montre d'un certain optimisme: ils sont 78% à estimer que « les gens peuvent changer la société par leurs choix et leurs actions » [+4% par rapport à 2018]; 70% à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle « les gens de mon pays ont la possibilité de choisir leur propre vie » [+12% par rapport à 2018] et 58% à juger avoir « une liberté et un contrôle total sur » leur propre avenir [+10% par rapport à la vague précédente]. Et si la première affirmation recueillait 81% d'approbations en 2009, les deux autres atteignent leur plus haut niveau en 11 ans. Cela étant, ces convictions sont bien plus marquées en Allemagne

AVEZ-VOUS TRÈS CONFIANCE, PLUTÔT CONFIANCE, PLUTÔT PAS CONFIANCE OU PAS CONFIANCE DU TOUT DANS LES INSTITUTIONS SUIVANTES :



et au Royaume-Uni. A contrario, les Français ne sont que 34% à s'estimer satisfaits de leur vie, quand 46% des Allemands et 44% des citoyens du Royaume-Uni le sont. De même si 47% des Français jugent que leur niveau de vie s'est dégradé ou, au mieux, est resté stable (44%), les jugements sont plus positifs dans les deux autres pays enquêtés: respectivement en Allemagne et au Royaume-Uni, le sentiment dégradé atteint seulement 27% et 25%, la perception d'une stabilité s'établissant à 57% et 55%. Les Français estiment pourtant que la situation économique de leur pays s'est améliorée, 24% d'avis allant dans ce sens contre 11% en 2016. Peut-être faut-il y voir la preuve qu'il ne perçoivent pas, dans leur quotidien, les effets bénéfiques du fameux ruissellement.

S'agissant de la confiance placée dans les institutions politiques, l'échelon de proximité est plébiscité. Avant toute chose, les Français font confiance à leur conseil municipal: 60% et un jugement positif en hausse de 6 points par rapport à la vague précédente. De quoi mettre du baume au cœur de tous les maires sortants, qu'ils aient choisi ou non de rempiler. Viennent ensuite le conseil départemental et le conseil régional dont les cotes de confiance sont de 50% et 49%, en hausse, respectivement, de 7 et 8 points. L'Union européenne, quant à elle, n'est créditée que de 36% de confiance, bien que son score progresse de 8 points par rapport à la vague de décembre 2018. Au bas du tableau, l'Assemblée nationale, l'institution présidentielle et le gouvernement ne recueillent que 31%, 30% et 27% de confiance, scores en progression cela dit de 7 et 5 points. Si on examine les scores de confiance de ces institutions depuis la mise en place du baromètre, les courbes attestent d'une érosion de la confiance qui n'en épargne aucune: le conseil municipal jouissait en 2009 de 66% de confiance; les conseils départementaux et régionaux de 56% et 58%; l'Union européenne de 42%; l'Assemblée nationale de 38%; l'institution présidentielle de 33% et le gouvernement de 32%. En outre, sur ce thème, la comparaison entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, où la confiance accordée au gouvernement est respectivement de 45% et 41%, est particulièrement cruelle pour le gouvernement français.

Sans surprise, la personnalité politique favorite des Français est le maire: 63% font confiance à celles et ceux qui exercent cette fonction. C'est aussi le cas en Allemagne (63%) et, dans une moindre mesure au Royaume-Uni (45%). Là où ça se gâte nettement, c'est s'agissant du Premier ministre et des députés européens qui ne recueillent que 31% de confiance en France

[contre 49% et 43% en Allemagne].

Selon une majorité de Français, la démocratie ne fonctionne pas bien dans leur pays. Ils sont 64% [soit 6 points de moins qu'en 2018] à exprimer ce sentiment contre 48% en 2009 et ce jugement est beaucoup moins partagé en Allemagne et au Royaume-Uni (43% et 4%). L'écart entre les pays est encore plus significatif lorsqu'on examine la catégorie de ceux qui estiment que la démocratie ne fonctionne «pas bien du tout» chez eux: 24% de Français pour 10% des Allemands et 12% des Britanniques.

Fait notable, pour cette onzième vague, l'intérêt des Français pour la politique est à son deuxième plus bas niveau depuis le lancement du baromètre: parti de 55% en 2009, il avait atteint jusqu'à 60% en 2011 pour tomber à 51% en 2017. Remonté de 2 points en 2018, il s'établit à présent à 52%. Dans les deux autres pays considérés, l'intérêt pour la politique est de 77% en Allemagne et 60% au Royaume-Uni. Pour autant, les Français ne considèrent pas nécessairement que la politique est une affaire de spécialiste, cette opinion est partagée par 42% d'entre eux [un point de plus qu'en 2018] tandis que 56% ne la partagent pas. Encore un point de divergence avec les Allemands et les Britanniques qui à 55% et 54% estiment qu'il faut être spécialiste pour comprendre la politique.

S'agissant de la confiance accordée à certaines organisations, les Français se tournent en premier lieu vers l'hôpital (80%), les PME (77%), l'armée (76%) et l'école (70%). En bas du tableau, les partis politiques qui plafonnent à 13%, score de confiance le plus bas des trois pays étudiés.

Quant à ce qu'ils ressentent en pensant à la politique, 19% seulement des Français mentionnent un sentiment positif, dont 11% d'intérêt, 4% d'espoir, 3% de respect, et 1% d'enthousiasme. Pourtant, ils nourrissent encore des attentes vis-à-vis du personnel politique. Et certaines sont même croissantes. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à vouloir, avant toute chose, des responsables politiques honnêtes (66% soit 4 points de plus qu'en 2018 et 8 points de plus qu'en 2016) mais ils ne sont que 26% à les croire «plutôt honnêtes» et sont on ne plus désabusés quant au fait d'être entendus, 80% estiment en effet que les responsables politiques ne se préoccupent pas de leur avis. Un sentiment partagé par 59% des Allemands et 65% des Britanniques.

Malgré quelques sursauts ou infléchissements, cette édition 2020 s'inscrit dans la lignée des précédentes, confirmant la perception négative que les Français ont du personnel politique et du fonctionnement de leur système démocratique. ■ PMP

AUX MINISTÈRES

LIBERTÉ POUR LES MAIRES

Photo Philippe Rifflet / Actu.fr

Celui qui fut l'un des plus jeunes maires de France pose la commune comme socle de la République. Avant le premier tour des élections municipales, il redit sa passion pour ceux qui s'engagent.

par Philippe Rifflet (groupe Publihebdos)

Pour la Gazette des Communes, incontournable périodique des élus locaux, Sébastien Lecornu, Ministre de l'Engagement et des Collectivités Territoriales est tout simplement « amoureux des maires ». Rien que ça ! L'ancien maire de Vernon (Eure) mais toujours adjoint, qui nous a accordés un entretien lundi 24 février 2020 dans une brasserie proche de son ministère parisien, tempère : « Je suis surtout amoureux de ceux qui s'engagent, de ceux qui donnent de leur temps pour la démocratie locale. En fait, je suis surtout amoureux de la province. Parce que j'en viens, et parce que je pars du principe que l'identité de ce pays, c'est ses villages, ses communes... »

LA COMMUNE « SOCLE DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE »

On l'a peut-être oublié, mais ce sont les révolutionnaires de 1789 qui ont créé la commune telle qu'on la connaît en France aujourd'hui. En s'emparant des paroisses et des comités de campagne, elles

«Ce n'est pas l'État, ce n'est pas le préfet qui imposeront. Les communes resteront libres de faire ce qu'elles veulent.»

étaient 38 000 à l'époque. Aujourd'hui, nous en sommes à un peu moins de 35 000. Pas beaucoup moins en fait, 200 ans après.» La commune socle de l'action démocratique, c'est l'idée que défend Sébastien Lecornu.

«La commune a eu, a encore, et aura demain un rôle historique. La commune, elle a un côté petite République», sourit le ministre.

«C'est là que tout commence. Et ce qui est le plus fascinant, c'est que la décision que va prendre un maire va clairement changer la vie de la population. Une décision du département ou de la région aussi, mais c'est plus indirect.»

TOLÉRANCE 0 POUR CEUX QUI S'EN PRENNENT AUX ÉLUS LOCAUX

A trois semaines du premier tour des élections municipales, l'une des deux élections préférées des français, avec la présidentielle, celui à qui Emmanuel Macron avait confié la tâche d'organiser «Le Grand débat» en plein dans la crise des Gilets Jaunes, défend plus que jamais le rôle et le poids des élus locaux.

Ces élus qui, justement, avaient profité du tour de France présidentiel pour dire leur amertume parfois, leur sentiment d'abandon souvent, face au pouvoir «centralisateur» et face à une population toujours plus exigeante, toujours plus dure et qui n'hésite plus à faire tomber les digues du respect.

«Je reçois beaucoup de maires victimes d'agressions, excédés par les menaces et les insultes. Nous sommes aujourd'hui dans une crise sociétale de l'engagement et de l'autorité», explique le ministre. Le représentant de l'autorité est pris pour cible. Et le maire est le premier représentant de l'autorité publique.»

Nicole Belloubet, la Garde des Sceaux a donné, selon Sébastien Lecornu, des consignes très claires aux Parquets sur le sentiment d'impunité et la tolérance zéro pour celles et ceux qui s'en prennent à des personnes dépositaires de l'autorité publique. «Il est indispensable que les réponses pénales soient adaptées et systématiques.»

Dans la loi qu'il a défendue devant le parlement à l'automne 2019, Sébastien Lecornu a mis en œuvre un plan d'actions pour protéger et mieux défendre les élus. «Nous avons notamment imaginé une ligne directe qui permet à tous les élus victimes d'agressions ou de menaces d'être écoutés et dirigés vers un soutien psychologique. C'était une demande même des maires victimes d'agressions.»

UN PAS VERS LE STATUT DE L'ÉLU

La loi «Engagement et proximité» prévoit aussi de revaloriser la rémunération des élus, destinés à rendre plus attractive la mission même si pour l'immense majorité des élus, il s'agira encore de semi-bénévolat...

«Les indemnités des élus des communes les plus petites seront néanmoins revues à la hausse... assure le ministre. Cela s'appliquera aussi si vous avez une personne en situation de handicap ou âgée à charge.» détaille-t-il.

Et pour inciter les acteurs économiques d'une commune à s'engager, un dispositif leur permettra de disposer d'un congé sans solde de 10 jours dans leur activité professionnelle.

FRAIS D'AVOCAT PRIS EN CHARGE POUR LES PLUS PETITES COMMUNES

Autre mesure phare, les communes de moins de 3500 habitants bénéficieront d'une protection juridique totalement financée par l'État. «On ne pouvait pas tolérer plus longtemps que les élus victimes d'agression ou de menaces se retrouvent au tribunal sans avoir osé faire supporter aux finances du village des frais d'avocat

alors que leur agresseur lui, était défendu.»

En 2014, il était élu maire de sa ville de Vernon (Eure). A 27 ans, Sébastien Lecornu devenait l'un des plus jeunes maires de France. Puis il fut élu président du Conseil départemental de l'Eure. Ex militant chez les Républicains, proche d'Édouard Philippe, maire du Havre, le jeune loup de la politique dont on dit qu'il est fait pour ce «métier» a laissé parler son instinct pour rejoindre le parti créé par Emmanuel Macron. Et naturellement Édouard Philippe l'a appelé au gouvernement. Selon une rumeur insistante, il pourrait prendre du galon lors du remaniement d'après municipales. Certains citent son nom pour succéder à Christophe Castaner à l'Intérieur... Une autre manière de travailler avec les élus locaux puisque les maires sont aussi les premiers officiers de police judiciaire dans les villages.

Ces dispositions législatives sont destinées à réaffirmer l'image d'un maire socle de la République voulu par Emmanuel Macron et le Gouvernement Philippe. Plus concrètement, elles visent aussi à contrarier la «baisse des vocations» qui se traduit aujourd'hui par un risque d'absence de candidat pour les prochaines élections.

«Et quoi qu'on en dise, quand il n'y a pas assez de candidats, ce n'est pas une bonne nouvelle pour la démocratie. Parce que la commune, le village, c'est le service public le plus immédiat. Parce que la commune c'est la première expression de la démocratie. A l'époque des réseaux sociaux qui permettent aux moins courageux d'exprimer la violence la plus extrême, l'engagement des maires, des adjoints et des conseillers municipaux est exemplaire. Et moi, je tiens à les remercier. Personnellement. Récemment, dans l'Eure, j'ai réuni les maires qui se retirent. Parce qu'ils ont fait leur temps et veulent maintenant se reposer. J'ai tenu à les remercier publiquement. Parce qu'ils le méritent. On ne remercie jamais assez quelqu'un qui s'engage, quelqu'un qui s'expose.»

«LA MODE DU GIGANTISME ET DES GRANDS MACHINS...»

Pendant le Grand Débat, mais aussi à l'occasion de rencontres sur son territoire, ou partout dans l'hexagone, le Ministre a pu mesurer combien les élus locaux ont pu se sentir «dépossédés» de certaines de leurs prérogatives. Conséquence selon lui de mise en œuvre de la loi NOTRe de 2015 sous la présidence de François Hollande.

«Le projet de nouvelle organisation territoriale a eu pour conséquence de céder à la mode du gigantisme au détriment des acteurs locaux. Cette loi est l'anti-thèse du projet qu'Emmanuel Macron et moi soutenons. La France a connu 10 ans de mode du gigantisme, les grandes interco, les grands cantons, les grandes régions...»

Pour Sébastien Lecornu, «les interco toujours plus grandes sont les premières responsables de ce sentiment de dépossession ressenti par de nombreux maires ruraux. Ils sont nombreux à évoquer ce grand «machin», et à se demander si leur rôle ne se borne pas à faire de la figuration...»

PAS DE MARIAGES FORCÉS POUR LES COMMUNES

Si jusqu'à récemment la pensée majoritaire vantait les mérites des rapprochements ou fusions de communes, Sébastien Lecornu souffle un vent contraire, sans pour autant s'opposer à des rapprochements «Ce qu'il faut retenir, et ce qu'il est fondamental de rappeler, c'est que ce sont les communes et leurs élus qui décident. Ce n'est pas l'État, ce n'est pas le préfet qui imposeront. Les communes resteront libres de faire ce qu'elles veulent. Notre job à nous, c'est de leur donner les moyens de faire si elles l'ont décidé.» ■

H U M E U R

En tous sens

Le 8 mars, la Cité impériale est déclarée «cluster». Un anglicisme de plus, de trop, qui signifie qu'Ajaccio est désormais un foyer épidémique du Covid-19.

Le personnel hospitalier, au bord de la crise de nerfs et toujours en grève pour réclamer de nécessaires moyens médicaux et humains, est sur le pied de guerre pour soigner ou sauver ces patients devenus des «cas positifs». Et tandis que les chercheurs tentent de trouver un vaccin, le Coronavirus exacerbe nos cinq sens.

Tout d'abord, le toucher. Devenu insalubre, il est à limiter voire à bannir car si d'un côté il y a achat, jusqu'à épuisement des stocks, de gel hydroalcoolique de l'autre, un sondage* indique que seulement 72 % des sondés se lavent les mains après être allés aux WC, 54 % avant de passer à table ou 25 % après s'être mouchés.

Quant à l'ouïe, pour ne prendre que l'exemple corse, difficile de protéger ses oreilles du bruit assourdissant -mais pas forcément illégitime- des mots prononcés par ceux qui apeurés ou hyper vigilants dénoncent la limitation de mesures fortes pour la seule ville d'Ajaccio alors que de nombreux insulaires passent ou travaillent dans cette ville sans pour autant y vivre à cause du manque et de la cherté du locatif, de la rareté du foncier. Pour la vue, ça se complique ! Comment faire admettre à cet ennemi invisible à l'œil nu et qui attaque aveuglément l'homme, qu'un panneau est une frontière qu'il se doit de respecter ?

En ce qui concerne l'odorat, à part les lanceurs d'alerte à l'instar de feu le médecin chinois Li Wenliang, qui dès décembre 2019 avertissait les pouvoirs publics du possible danger de ce virus, personne n'a senti ou à minima pressenti la gravité sociale, économique de cette crise sanitaire.

Et pour conclure, que dire du goût ? Peut-être que ce virus qui impose confinement et mesures radicales (peut-être illusoire), qui impacte notre quotidien, qui nous rappelle notre mortalité ne doit surtout pas nous entraîner vers la psychose mais au contraire nous faire savourer chaque instant de la vie car quel que soit le sens elle a aussi un goût de petit ou de grand bonheur. ■ **Dominique PIETRI**

* Sondage Ifop réalisé le 5 mars 2020 auprès d'un échantillon de 1000 Français âgés de 18 ans et plus.

LE POUR QUI SONNERA LE GLAS ?

T Selon un rite romain, on jetait dans le Tibre, lors des Saturnales, des vieillards offerts en sacrifice. À bien y réfléchir, c'était s'acquitter d'un tribut à bon compte, avec une monnaie dévalorisée.

E Concernant la progression du Covid-19, au tout début du mois de mars, le directeur général de la Santé, Jérôme Salomon, moins juge que partie prenante, dans un souci de louable transparence, a insisté sur l'âge avancé des personnes décédées. Il était alors question de trois morts. Dont un Chinois, ne manquait-on pas de faire observer. Comment peut-on être Chinois et avoir de surcroît l'outrecuidance de venir mourir en France pour alourdir les stats de l'ex-ministère de Mme Buzyn, partie conquérir la capitale en ce siècle où, inflation galopante aidant, Paris vaut bien mieux qu'une messe. Le 7 mars, le bilan était de 16 morts dont, précisait Jérôme Salomon, 12 personnes de plus de 70 ans. Tout serait certes dans le meilleur ordre des choses en ce bas monde si les plus vieux le délaissaient les premiers. Hélas, il n'en est rien. Et il n'est pas sain de taire une vérité première: tout bébé dès sa naissance n'est jamais qu'un défunt en puissance. Dès lors, rien ni personne, en l'état de nos actuelles connaissances, ne peut garantir que demain, peut-être, la pandémie qui se précise de jour en jour n'emportera pas des enfants, des adolescents et de jeunes adultes. Face à l'épidémie qui n'en est qu'à ses prémices, on emprunte beaucoup au vocabulaire de la guerre: frontières, offensives, invasion, poches de résistance, intendance, arsenal... Manquent à l'appel une mobilisation générale et, à défaut de raz-de-marée, au moins une vague d'engagés volontaires. La tendance serait plutôt à entasser bouffe et papier-cul. Façon d'assurer au mieux un circuit normal pour une survie de rat égocentrique. Contrairement à la bêtise, le courage n'est pas équitablement partagé chez l'espèce humaine. Pour autant, la peur peut être salutaire. Celui qui n'éprouve aucune crainte n'est pas courageux mais inconscient. On ne peut donc trop en vouloir aux gens en proie à la panique, fruit d'une communication calamiteuse laissant entrevoir un combat final à l'issue incertaine entre le Bien et le Mal. Selon des spécialistes en infectiologie, 98% des cas d'infection par le Covid-19 sont bénins. Reste que pour les 2%, sujets réputés tarés [terme médical n'incluant aucun jugement de valeur] le glas pourrait bientôt sonner. Il se trouvera bien alors quelque cynique pour faire remarquer que ceux-là ne connaîtront jamais les conséquences néfastes de l'application d'un récent 49.3 au détriment de leur retraite. Heureux mortels ayant fait au moment idoine le grand saut pour plonger dans la fosse commune du temps et goûter à un très relatif bonheur. «Le bonheur... Cette chose qui n'existe pas et qui pourtant un jour n'est plus.»* ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

* Madame de Staël.

IL FALLAIT LE DIRE

« Nous avons aujourd'hui un système financier qui est beaucoup plus solide que pendant la crise de 2008 [...] C'est plutôt le moment de faire des bonnes affaires en Bourse aujourd'hui »

a déclaré le 10 mars sur CNews, **Agnès Pannier-**

Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre

de l'Économie et des Finances, en commentant

le plongeon enregistré par les bourses du monde

entier, face à l'épidémie de Covid-19. Manifestement,

les cours de la décence et de l'empathie ont, eux

aussi, atteint leur plus bas niveau historique à

la Bourse de Paris. Quant à la solidité du système

financier, si elle est à l'aune de celle du système

de santé, mieux vaut ne pas risquer de se découvrir

en sacrifiant son bas de laine. ■ **PMP**



CREATIONS SOCIETES

N° 01



**ETUDE DE MAITRES
ORSONI, ESCHAPASSE,
SARRAZIN-MATOUS,
MAMONTOFF,
ABBADIE-BONNET,
LAGARDE,
Notaires Associés
A Talence, 188 Cours Gambetta**

**GIACOMINA,
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 €
Siège : Viggianello (20110)
Lieu-dit Giacomini, le Village**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me ORSONI, notaire à TALENCE en date du 19 février 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **GIACOMINA**
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Au capital de : 1000 €.

Siège social : Viggianello (20110), Lieu-dit Giacomini, le Village.

Objet social : Acquisition, la construction, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers

Gérance : Monsieur **Jean-Marc GIACOMONI** et Madame **Christine Patricia Béatrice LOM**, son épouse demeurant ensemble à TALENCE [33400] 29 rue des Charmilles.

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 09/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

Dénomination : **DELAYE MICHEL PARCS ET JARDINS**
Siège social : Igliastrulo Giovanello, Porto Polio, 20140 Serra-Di-Ferro
Capital : 100 €

Objet social : Création de parcs et jardins & Services d'aménagement paysager.

Président : M **DELAYE Michel** demeurant Igliastrulo, Giovanello, 20140 Serra-Di-Ferro Élu pour une durée illimitée

Clauses d'agrément : Cession des actions soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

L'ARDOISE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7000 euros
Siège social : 4, Place de l'hôtel de Ville
20200 Bastia**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions simplifiée
Dénomination : **L'ARDOISE**
Siège : 4, Place de l'hôtel de Ville, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7000 euros

Objet : La vente de plats à emporter ou à consommer sur place, grande restauration, snack, pizzeria, glacier, salon de thé,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **STREIT Jean-Philippe**, demeurant Quartier MONTE CARLO, 20600 Furiani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/03/2020, il a été constitué une Société :
Dénomination sociale :

LA GALERE

Siège social : Port de Plaisance, 20248 Macinaggio

Forme : SAS

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail d'un fonds de commerce de type petite restauration.

- Débit de boissons, Bar, Restaurant, Pizzeria, glacier, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Présidence : Monsieur **Damien ORSI**, demeurant Pian delle boro, 20248 Macinaggio

Forme : SAS

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, la gérance.

N° 05



Etude de Maîtres

**Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires associés,
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "**GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES**", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 13 février 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 28 février 2020, réf : 2020N00116, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI M.A.C.A.

Le siège social est fixé à : BASTIA (20200), rue des horizons bleus, Quartier Recipello, bâtiment A1.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR)

Les apports sont effectués en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame **Antoinette GIUDICELLI**, demeurant Rue des Horizons bleus, Quartier Recipello, Bâtiment A1, 20200 BASTIA.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le notaire.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à PORTO-VECCHIO [20137] en date du 3 Mars 2020, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination :

ARTE CASA CSTRUZZIONI

Siège : Lieudit Alzu di Gallina, 20137 - Porto-Vecchio

Objet : L'activité d'entreprise générale de maçonnerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros, composé de cent actions de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000 euros entièrement libérés à la constitution.

Président : Monsieur **VALLI Jean**, demeurant à Porto-Vecchio [Corse-du-Sud] Lieu-dit Alzu du Gallina, nommé pour une durée illimitée.

Agrement : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

M.J-M

**Société Civile
Au capital de 63.000,00 €uros
Siège social : Hameau de Mela
Lieu-dit Saltarella
20137 Porto-Vecchio**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 20 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : **M.J-M**

Siège social : Hameau de Mela, Lieu-dit Saltarella, 20137 Porto-Vecchio

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 63.000,00 constitué comme suit :

Apport en nature :

62.500.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales de Monsieur Jean-Marc CARTAL de la Société AU PANIER ROUGE et de la société JMC PLOMBERIE.

Apport en numéraire : 500,00 euros.

Gérance : Monsieur **Jean-Marc, Paul, Henri CARTAL**, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Hameau de Mela, Lieu-dit Saltarella

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à PORTO-VECCHIO [20137] en date du 3 Mars 2020, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

SAS LES TERRASSES DE PACCIALLELA

Siège : Lieu-dit Alzu di Gallina - 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la vente ou commercialisation de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros, composé de cent actions de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000 euros entièrement libérés à la constitution.

Président : Monsieur **VALLI Jean**, demeurant à Porto-Vecchio [Corse-du-Sud] Lieu-dit Alzu du Gallina, nommé pour une durée illimitée.

Agrement : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

BUCHET COUVERTURES

Siège social : lot i dui ponti, app villa 2, hameau de Ponte Novu, 20235 CAS-TELLO DI ROSTINO

Capital : 5.000 €

Objet : Fabrication et pose de charpentes, couvertures, zinguerie ; Construction de maisons ossature bois ; Isolation, tous travaux sur bâtiment ; Vente de bois et produits dérivés.

Président : M. **BUCHET Yves** lot i dui ponti, app villa 2, hameau de Ponte Novu, 20235 Castello Di Rostino.

Directeur Général : M. **GUTIERREZ Ro-main** lieu-dit Couvent, 20218 Morosaglia

Transmission des actions : Agrément pour toutes cessions à la majorité des 2/3.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 28/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

LAETIZIA

Siège social : 14 Place du Fort Lacroix, 20200 Bastia

Capital : 100 €

Objet : L'ACQUISITION, L'ADMINISTRATION, LA GESTION PAR LOCATION OU AUTREMENT, LA VENTE DE TOUTS IMMEUBLES ET BIENS IMMOBILIERS

Gérance : Mme **LAETITIA PIETRI**, 14 Place du Fort Lacroix, 20200 Bastia,

Mme **DOMINIQUE PIETRI MANCINI**, 14 Place du Fort Lacroix, 20200 Bastia

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 06/02/2020, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

CASELLA BALAGNE

Objet social : Tous travaux de maçonnerie

Siège social : Place de l'Eglise - Maison Jaune - 20214 Zilia

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. R.C.S. : BASTIA

Président : Monsieur **José RODRIGUES DA COSTA** demeurant Place de l'Eglise - Maison Jaune à ZILIA (Haute-Corse) ;

N° 12**AVIS DE CONSTITUTION**

Dénomination : **VAN CAPPEL DESIGN**

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Siège social : 10 Bd Dominique Paoli, Im Panero, 20090 Ajaccio.

Objet : Le design et la vente de meubles, mobiliers, produits dérivés fabriqué en France ou à l'étranger.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Président : Mr **de Gentile Charles-Laurant** demeurant 10 Bd Dominique Paoli, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 11 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

CORSICA VINS DISTRIBUTION

Siège : 9 Boulevard Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 5000 euros

Objet : L'achat et la revente à emporter de vins et spiritueux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Frédéric CATTANEO**, demeurant 10 Avenue Kennedy, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 14**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 28/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

CDO ALIMENTATION

Siège social : Lieu-dit Cavone, 20090 Ajaccio

Capital : 10.000 €

Objet : L'exploitation directement ou en location gérance d'un fonds de commerce de supermarché alimentaire, d'un point chaud, la vente en gros et au détail de tous produits alimentaires, produits d'entretien, produits de bazar, produits régionaux, de plats à emporter chauds et autres produits de première nécessité.

Gérant : M. **PERRET Michel**, Lieu-dit Figarella, Ferrando, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp en date du 29 février 2020, il a été constitué une SCIA :

Dénomination :

LES COLLINES DES MILELLI

Siège social : Route du Stiletto - Pôle d'activité du Stiletto - 20090 Ajaccio

Capital : 20.000,00 €

Activités principales : Acquisition d'un terrain à bâtir sis à AJACCIO, Les Barraques, section C, numéro 1321, pour 61 ares 64 centiares, construction et aménagement sur ce terrain d'un immeuble collectif à usage professionnel et d'habitation au sens des art. L.212-10 et L.242-1 du CCH, division de cet immeuble par lots destinés à être attribués aux associés, gestion et entretien de l'immeuble jusqu'à la naissance de la copropriété, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérants : M. **Bertrand Jean Joseph DUMON** Rue des Glycines Immeuble Le Méditerranée, 20000 Ajaccio et M. **Michel Majd El Dine AMHAN**, 2 Rue Fesch, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité pour les autres cas de cessions

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 27 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Participation

Dénomination sociale : **GAIA**

Siège social : 3 Rue Dragut, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion desdites participations, le cas échéant, l'aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation.

Durée : 99 ans

Capital social : 370.000 €, constitué à concurrence de 2.000 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 368.000 € au moyen de l'apport de la pleine propriété de 5000 parts sociales de la SARL EPM, au capital de 5.000 € dont le siège social est Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 788 815 876.

Gérance : Mme **Marie, Luce SAULI**, demeurant Avenue Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 17**AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SASU**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 04 Mars 2020, il a été constitué une Société :

Dénomination : **Ajaccio Pare Brise**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : ZI du Vazzio - 20090 Ajaccio

Objet : Société de vente et réparation de vitrage automobile

Durée : 99 ans

Capital : 3000 euros

Président : **LIPP Christopher Manuel Daniel** demeurant Hameau San Benedetto - Lieu-dit Stripiccia - 20167 Alata

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

N° 18**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP du 21/02/2020

Forme : SAS

Dénomination : **PK THAI FOOD**

Capital : 2000 €

Siège social : 1B av du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Objet : Snack et vente à emporter de plats cuisinés

Durée : 99 ans

Chaque action confère une voix et une présence aux assemblées.

Clause d'agrément de cession des actions

Président : **kongjaide Pratueng** épouse Ruggiu, demeurant 42, crs Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 06/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **ACCUNSENTU**

Siège social : Chemin du Ranucchietto, 20090 Ajaccio

Objet social : - La prise de participation, l'administration et l'animation dans et de toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales ayant notamment pour objet l'entretien et le nettoyage de locaux.

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son propre compte ou pour celui de tiers.

- La gestion administrative de ses filiales.

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

- Négocio de fournitures et matériels d'entretien, vêtements professionnels et matériels de sécurité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 8.000 €uros

Gérance : M. **Marc LEANDRI**, demeurant Quartier Les Cannes, Lieu-dit Ali-vettu, 20113 OLMETO,

M. **Patrick LIONNAIS**, demeurant Résidence Parc La Chênaie, Bâtiment C, Route de Mezzavia, Lieu-dit Alzicciu, 20090 AJACCIO,

M. **Yannick LIONNAIS**, demeurant 2, Allées des Hirondelles, Les Hauts Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO,

Monsieur **Joseph POLI**, demeurant 20151 AMBIEGNA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 20**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Borgo du 23/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SNACK L'HIPPOCAMPE**,

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège social : Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo

Objet : Snacking, restauration rapide ; Vente sur place et à emporter ; Débit de boissons

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Présidente : Melle **Giordano Elodie**, demeurant Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo,

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 21**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

EDR TRAVEL

Siège social : Lotissement gambini, route de la mer, 20240 Ghisonaccia

Capital : 1.000 €

Objet : La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières sans débit de boissons.

Gérant : M. **RANSON Eric** 44 rue des Cerisiers, 76520 MONTMAIN

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 01/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **ATELIER DEA**
Siège : 2, Rue Sebastiano d'Alzeto, Place du Marché, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1200 euros
Objet : Restauration traditionnelle, café, bar, salon de thé, pizzeria
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Jérémy RICOVERI**, demeurant 9, Rue Impératrice Eugénie, 20200 Bastia

Directeur général : M. **Philippe GUGLIELMI**, demeurant Lieu Vall Andria, Route de Figarella, 20200 Santa Maria Di Lota
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03 mars 2020, à Zonza-Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (2A), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **TERRA NOÏ**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 5000,00 euros

SIÈGE : Les hauts de Capicciola n°4 - Zonza - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat de terrain(s) pour y édifier des constructions à usage commercial, Les locations saisonnières en meublé, accompagnées ou non de prestations para hôtelières,

DURÉE : 99 années
PRÉSIDENT : Monsieur **Emmanuel, André, Noël CHARBONNIER**, demeurant à :

Les hauts de Capicciola n°4, Zonza - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/03/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

APA

Siège social : 10 rue Sergent Casalonga, Paul Ciabrini, 20137 PORTO-VECCHIO
Capital : 50 € Objet social : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers et professionnels, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie européenne, organisation, management, gestion, ressources humaines, de la conception à la mise en oeuvre. Services de formation. Courtage d'affaires.

Courtage en recrutement. Rapporteur d'affaires et commissionnaire. Président : M **Lahlou Jean Gael** demeurant 4 rue Docteur Camille de Rocca-Serra, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 5 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **INFLUENCI**
Siège : Route de la Corniche, 20110 PROPRIANO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : L'activité de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports, notamment par internet et tout média interactif. Toute activité de création graphique et de production de vidéo 3D, la commercialisation d'espaces publicitaires. La création de sites internet. La gestion d'événement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Anthony, Jean, Marcel BRESSY**, demeurant 10, rue Pascal Paoli, 20110 PROPRIANO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

WASH CORSE

Nom commercial : **WASH CORSE**
Siège social : 55, Impasse des Oliviers, Lot Lanciatojo, 20290 Borgo
Capital : 1.000 €

Objet : Laverie automatique, séchage, repassage, pliage, couture

Gérant : M. **FRATTI CHRISTOPHER** 135, Allée des Lys, lot Lanciatojo, 20290 Borgo
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Le 09/03/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CARA**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros

SIÈGE : Immeuble Trinitalba, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : Architecture d'intérieur, design et aménagement d'espaces, décoration intérieure de locaux d'habitation, professionnels, commerciaux et industriels ;

Achat, vente de mobilier, d'objets de décoration, et d'agencements sur mesure.
DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Mme **Laura REGO**, route de Pinarello, Lieu-dit MANGIAGLIA, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio

Pour avis,

ACQUA SUD CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 Euros

Siège social : Ld Santa Soprana

Fraulettu, 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 Mars 2020, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **ACQUA SUD CORSE**
Capital Social : 500 euros

Siège Social : Ld Santa Soprana, Fraulettu, 20114 Figari
Début d'activité 02 Mars 2020

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Toutes prestations de ventes et d'installations de piscines, rénovations, entretien des piscines et la vente des produits connexes.

Président : **Alexandre, Jean-Claude, Henri HUBEAU**. Né le 27 Novembre 1984 à SAINT-QUENTIN, demeurant à Lieu-Dit Santa Soprana, Fraulettu - 20114 Figari de nationalité française. Ayant conclu un pacte civil de solidarité. Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 28 février 2020 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **RESIDENCE OGLIASTRELLO**
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : OLMETO [20113], Résidence Ogliastrello, lieu-dit Contorba. Objet : Location de résidences meublées de tourisme.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Apport mobilier : MILLE EUROS. Apport immobilier : une parcelle avec deux villa cadastrée section E, numéro 1387; une parcelle avec un ensemble immobilier cadastrée section : E, numéro 1618. Valeur totale de CINQ-CENT-QUARANTE MILLES EUROS. Capital social : CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS [541.000,00 EUR].

Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Premier gérant : Monsieur **Antoine PAJANACCI**, demeurant à OLMETO [20113]

Résidence Ogliastrello lieu-dit contorba, né à PILA-CANALE [20123] le 4 avril 1960.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Bernadette CESARI.

MODIFICATIONS
GERANTS

Dénomination :

MAQUIS BELLA VISTA F.L.

Forme : SARL.

Capital social : 7622,45 euros

Siège social : Château d'If

20110 Propriano

413150186 RCS Ajaccio

GERANT

Aux termes d'une décision en date du 20 février 2020, à compter du 1 mars 2020, l'associé unique a pris acte de la **modification de la gérance** de la Société :

- Monsieur Jean-Marc LEANDRI, demeurant 5 Impasse du Château d'If, 20110 PROPRIANO (**nomination**).

- LEANDRI JACQUELINE (**partant**).

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

BLACK SHEEP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 1, Rue Saint Erasme

20200 Bastia

831 360 540 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2020, la collectivité des associés a pris acte de la **démission** de Monsieur Paul SCHNEIDER de ses **fonctions de gérant** à compter du 31/01/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

AVIS

L'AGE du 03/02/2020 de **SERVIMO INGENIERIE**, SARL au capital de 8.000 euros, Siège social Villa les Ifs - Les Terrasses de Fromentico Nord - [20217]

SAINT-FLORENT, 306 849 803 RCS BASTIA, a pris acte de la **démission** de Monsieur Francis OUSSELIN de ses **fonctions de gérant** à compter du 12/12/2019. Monsieur Vincent OUSSELIN, demeurant Villa le Licol - Avenue de la Dune aux Loups - [62520] LE TOUQUET, est **nommé gérant** à compter du 12/12/2019. **L'article 2.7** des statuts est modifié en conséquence.

R.C.S. BASTIA.

CORSE ENERGIES

THERMIQUE ET FROID

SARL au capital de 2000 €

Siège social : ZI Tragone

Lot Campo Vallone, 20620 Biguglia

RCS Bastia 499686327

Par décision de l'associé Unique du 16/01/2020, il a été décidé de **nommer** M THIBAUT Denis demeurant Lieu-Dit Peconnaccia, 20215 LORETO-DI-CASINCA en **qualité de Gérant** en remplacement de M. GUYOT Florian, à compter du 16/01/2020. **Modification** au RCS de BASTIA.

MODIFICATIONS SIEGE SOCIAL

N° 34

SCI MARSEILLE AQUITAINE

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social :

662, Chemin de Plan Redon

Quartier Plan Redon

13720 La Bouilladisse

503 452 096 RCS Marseille

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 6 JANVIER 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 662 CHEMIN DE PLAN REDON, QUARTIER PLAN REDON, 13720 LA BOUILLADISSE au RT 10 Hameau de Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 1ER JANVIER 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 503 452 096 RCS MARSEILLE fera l'objet d'une **nouvelle immatriculation** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 31/03/2008, a pour objet social l'acquisition de biens immobiliers, gestion et administration et un capital de 100 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, la gérance.

N° 35

JEAN RENE BUISSON CONSEIL

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 7.500 €

Siège social : 34, Rue du Laos

75015 Paris

477 613 913 R.C.S. Paris

Par procès-verbal, en date du 19 février 2020, le Président a décidé de **transférer** le siège social de 34 rue du Laos - 75015 PARIS à La Fontaine du Salario - Chemin du Salario - 20000 AJACCIO et ce, à compter de cette date.

Président : Monsieur Jean-René BUISSON, né le 30/04/1948 à LIMOGES, demeurant à La Fontaine du Salario - Chemin du Salario - 20000 AJACCIO, de nationalité française.

En conséquence, l'article 4 (siège social) des statuts a été modifié.

Pour avis, le gérant.
RCS Paris et Ajaccio.

N° 36

DC COMPANY

SASU au capital de 1.000 €

Siège social : 6 Allée des Martinets

hameau du Soleil, 20600 Bastia

RCS 817 998 867 Bastia

L'AGE du 31/12/2019 a décidé de **transférer** le siège social au 3 avenue Charles de Gaulle, 94470 BOISSY ST LEGER, à compter du 31/12/2019. **Radiation** du RCS de BASTIA et **immatriculation** au RCS de CRETEIL.

N° 37

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/01/2020, Les associés de «**REVI-SUD BALAGNE**», SARL au capital de 10.000 euros ont décidé de **transférer** le siège social d'ALGAJOLA 5, A MARINA à ILE-ROUSSE, Résidence les 3 C, Bâtiment A, Route de Calvi.

Il a été également décidé d'adopter la **dénomination** sociale « BALAGNE EXPERTISE ILE-ROUSSE ».

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 38

STARTER

S.A.R.L.

Au capital de 7.622,45 euros

La Rampuglia, 20237 La Porta

394 095 251 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions unanimes en date du 25/11/2019, les associés ont décidé de **préciser l'objet social** qui devient "le commerce, l'importation, l'exportation, le négoce et la représentation commerciale, sur internet ou non, de tous produits et services, notamment d'articles de mode, d'accessoires, de prêt-à-porter et de maroquinerie, ainsi que la production, la vente et la diffusion de tous contenus multimédias en ligne, l'édition, la gestion et l'hébergement de sites internet et d'applications", et de **transférer** le siège social au 27, boulevard Paoli, 20000 Bastia, à compter du 25/11/2019.

Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

N° 39

PRIVILEGE PATRIMOINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue du Pasteur

Résidence U Schegarù, Rdc

20137 Porto-Vecchio

878 470 434 RCS Ajaccio

AVIS D'EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2020, l'associée unique a décidé **d'étendre l'objet social** aux activités de courtage en assurance et de conseil en investissement financier, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.

N° 40

SCI A COLOMBINA

SCI au capital de 762,25 €

Siège social : Lieu-dit Carditelli

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 377671219

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/03/2020, **il a été décidé de proroger** la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 08/04/2119 à compter du 08/04/2020. **Modification** au RCS d'Ajaccio.

N° 41

L'AURE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000.00 €

Siège social :

106, Lotissement Mare E Monte

20290 Borgo

841 008 055 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 13 février 2020, il résulte que :
- Madame MARIE-THERESE ANCLA, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [Corse] Résidence Les Terrasses du Belvédère, Chemin des Oliviers, a été **nommée Gérant** de la société en remplacement de Monsieur REGIS ANCLA. En conséquence, l'article 14 des statuts a été modifié.

- Le siège social a été **transféré**, à compter du 13 février 2020, de 106 Lotissement Mare E Monte, BORGIO [Corse], à 4 Place Fontaine Neuve, BASTIA (Corse).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 42

AKUO SOLECO 1

S.A.R.L. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

808 373 310 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 24/2/2020, l'associé unique a décidé :

- de **modifier l'objet social** comme suit : Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tous projets d'énergie renouvelable ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet...

- de modifier la **dénomination sociale** qui sera désormais **FPV MAGIO-LACCIO**.

Les **statuts** sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 43

FPV CAPIROSSI

S.A.R.L. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

520 598 525 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 24/2/2020, l'associé unique a décidé :

- de **modifier l'objet social** comme suit : Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tous projets d'énergie renouvelable ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet...

- de modifier la **dénomination sociale** qui sera désormais **FPV CAPU DI PADULA**

Les **statuts** sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 44

FPV PRUNELLI

S.A.R.L. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

799 410 493 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 09/12/2019, l'associé unique a décidé :

- de **modifier l'objet social** comme suit : Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tous projets d'énergie renouvelable ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet...

- de modifier la **dénomination sociale** qui sera désormais **FPV MURELLU**

Les **statuts** sont modifiés en conséquence.

Pour avis,



N° 45

PRIM&A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 17.450.000 euros

Siège social : Bastia (20200)

9 Boulevard du Général de Gaulle

477 676 894 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant assemblée du 28.02.2020 il a été :

- **décidé de nommer** en remplacement de Mr Michel MARECHAL à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Mr Paul GIACOBBI, demeurant à POGGIO-D'OLETTA [20232], Lieu-dit Olivacce, en **qualité de président**,
- pris acte de la **démission** de la société L'OLIVACCE de ses fonctions de **directeur général** et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 46

IMMOBILIER PREMIUM ILE DE BEAUTE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Vespajo - Pinarello

20144 Zonza

881 941 231 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 9 mars 2020, il résulte que :

Monsieur Stéphane GULLY - GARNIER a **démisionné** de ses fonctions de directeur général.

L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LE MAS DE GEMI

**Siège social : Villa Beau Séjour
20160 Vico
Capital : 1524€49
RCS Ajaccio : 393 873 443**

Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2020 les associés en ce qui concerne le siège social :

Ont précisé que le siège social de la société est à VICO 20160 chez M. Gérard ALEXANDRE Villa Beau Séjour **et qu'il n'a jamais été** à SAGONE 20160. En ce qui concerne l'objet social **Article 2** des statuts il a été modifié :

La société a pour unique objet la location d'immeuble.

LOCATION FIN DE LOCATION

N° 48

INSERTION LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 27 février 2020, enregistré à AJACCIO, le 3 mars 2020, volume 2020N, numéro 104.

La Société dénommée LES OLIVIERS, Société à responsabilité limitée au capital de 7622 €, dont le siège est à SERRA-DI-FERRO (20140), Oliastrolo, identifiée au SIREN sous le numéro 316573054 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. **A CONFIE, à titre de location-gérance, à :** La Société dénommée MJS, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à OLMETO (20113), Lieu-dit Tenutella OLMETO, identifiée au SIREN sous le numéro 880637913 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Un **fonds de commerce** de débit de boissons, restauration, brasserie, café, sis à Porto Pollo, Ogliastrallo, 20140 SERRA DI FERRO, connu sous le nom commercial **LES OLIVIERS**, pour une **durée** de 3 mois à compter du 27 février 2020.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique insertion, Le notaire,
Me Bernadette CESARI.**

N° 49

LOCATION GERANCE

La société le relais campagnard, société par actions simplifiée, au capital de 500 euros, ayant son siège à 20250 Corté, 25, rue du Colonel Feracci, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 820 051 274, société représentée par son Président, Monsieur RINIERI Louis,

Donne en location gérance à la société CESCA, société par actions simplifiée, au capital de 100 euros, ayant son siège social à 20250 Corté, 18, lotissement Furnaccia, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 881 564 975, société représentée par son Président, Monsieur RODRIGUEZ Pascal,

Un **fonds de commerce** de restauration, vente de produits corses, situé à 20250 Corté, au 2 place Gaffory, rue du Colonel Feracci, à compter du 1er mars pour une **durée d'une année**, renouvelable par tacite reconduction.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 mars 2020 fait à AJACCIO La société SARL RELAIS MON REVE, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000.00 euros, ayant son siège social à AJACCIO, RN 193, ASPRETTO, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 440 461 705, représentée par son gérant Madame Caroline CEC-CALDI,

a confié à :

La société PASCAL CECCALDI, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300.000.00 euros, dont le siège social est situé lieu dit Chioso Soprano, Blaléone, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 384 889 985, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Henri FERRANDI, ceci pour son établissement secondaire à l'enseigne « **le RELAIS D'ESIGNA** ». L'exploitation à titre de location-gérance du **fonds de commerce** de station-service, vente au détail de carburants et lubrifiants et gaz, vente de produits alimentaires, légumes, fruits, confiseries, boissons à emporter, articles de presse, papeterie, bazar, articles de sport et camping, outillages et accessoires autos et bateaux, appareils électroménagers et chauffage, location et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de bateaux, moteurs marine, engins de plage neufs et d'occasion, à SAGONE Lieu-dit ESIGNA, commune de Coggia, sous l'enseigne **Relais Mon Rêve**.

Pour une **durée de trois mois** à compter du 1er mars 2020, ferme et non renouvelable.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis signé par le locataire-gérant,
La société PASCAL CECCALDI SAS,
Prise en la personne de Monsieur
Henri FERRANDI.**

N° 51

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/02/2020 fait à SAINTE LUCIE DE TALLANO, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO le 02/03/2020, bordereau dossier 2020 00008156 référence 2A04P31 2020 A 00321, Madame Léa ZEDDA, demeurant Route de Zoza, 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO **a confié à** la société EURL L'ÉPICERIE, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 1000 euros, dont le siège social est Cipponu de Murateddu, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, sous le n° 853 296 762, **l'exploitation à titre de location-gérance** du fonds de commerce d'alimentation générale, épicerie situé à 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO, connu sous le nom de "L'ÉPICERIE" ; pour une **durée de 8 mois** ans à compter du 1er février 2020. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis signé,
Le locataire-gérant.**

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 11/02/2020 Monsieur ORSI Hervé, Monsieur ORSI Claude et Monsieur ORSI Frédéric, héritiers réservataires de Monsieur ORSI Marcel inscrit au RCS BASTIA sous le numéro 329 940 894 demeurant à 20247 ROGLIANO, ont **donné en location gérance** à la société LA GALERE, SAS au capital de 2000 €, RCS de BASTIA et en cours d'immatriculation ayant son siège social Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO, représentée par Monsieur Damien ORSI, un **fonds de commerce** lié à la petite restauration, salon de thé, débit de boissons de 3ème catégorie, glacier fabrication et vente de pâtisserie et spécialité corse, fabrication et ventes de glaces et crèmes glacées sis et exploité à Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO pour une **durée** indéterminée à compter du 11/02/2020.

Pour avis,

N° 53

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 22/01/2020, La société LE TOMINO, EURL au capital de 750000 €, RCS BASTIA sous le numéro 799 425 251 demeurant Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO, représentée par Monsieur Michel YVARS **a donné en location gérance** à la société RESTAURANT LE TOMINO, SAS unipersonnelle au capital de 1000 €, RCS BASTIA sous le numéro 838 535 847 ayant son siège social Chemin communal, Lieu-dit Stecaja, 20248 MACINAGGIO, représentée par Monsieur Nicolas ORLANDI, un **fonds de commerce** de LOCATION GERANCE RESTAURANT sis et exploité à TOMINO au Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO pour une **durée** allant du 11/04/2020 au 11/10/2020 et renouvelable par commun accord au plus tard le 31/10/2020.

Pour avis,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : Corsica Blue Concept (SAS) Allée Jaune 2A - Purettone 20290 Borgo

Activité : Import export achat vente marchandises de toutes natures et provenances
RCS Bastia : B 802 388 967, 2014 B 305
Date de cessation des paiements : 13/01/2020

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

LFX (SAS)
Résidence Saint-Joseph
Villa Sinibaldi
20250 Corte

Activité : Restauration, pizzeria à Corte, 20250, 3 Place Paoli
RCS Bastia : B 847 646 304, 2019 B 21
Date de cessation des paiements : 20/01/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

EMTP (SARL)
96, Place de l'Ormu
Le Village
20220 Aregno

Activité : Travaux de terrassement spécialisés - Aménagement d'espaces verts
RCS Bastia : B 527 578 066, 2010 B 414
Date de cessation des paiements : 20/01/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la Procédure de Redressement Judiciaire de :

Acquarut (SAS)
Hôtel Regina
Avenue Santa Maria
20260 Calvi

Activité : Exploitation hôtelière
RCS Bastia : B 434 460 069, 2005 B 383

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 58

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

2B Destruction (SAS)
Lotissement N°15
Route Canale di Melo
ZA de Tragone
20620 Biguglia

Activité : Destruction d'archives, traitement des déchets, recyclage

RCS Bastia : B 827 804 881, 2017 B 134

Date de cessation des paiements : 17/01/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 60

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Confusion des Patrimoines et l'Extension de la procédure de Liquidation Judiciaire de SARL SISTI (SARL) à l'égard de la :

Société Civile Immobilière A Mandria (SC) Lieu-dit Tintone, Route de Petrosu, 20242 Petrosu

Activité : Acquisition propriété d'immeubles
RCS Bastia : D 523 167 880 - 2010 D 169

Et la :

SARL LOCAMANDRIA (SARL)
U Petrosu - 20227 Ghisoni

Activité : Location et exploitation de biens immobiliers

RCS Bastia : B 532 296 746 - 2011 B 245

Date de cessation des paiements : 26/03/2016

Liquidateur :

SELARL BRM]
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 61

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Kallis Logistique (SARL) - Allée Jaune 2A
Parc d'Activités de Purettonne
20290 Borgo

Activité : Centrale d'achat non alimentaire (matériel et produits d'entretien)

RCS Bastia : B 418 751 798, 98 B 113

Date de cessation des paiements : 13/01/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

**LIQUIDATION
DISSOLUTION**

N° 62

**CORSICAVENIR
SARL au capital de 7622,45 €
Sis : 9 Marine de Pinarello
Querciole, 20213 Sorbo-Ocagnano
438 402 802 RCS Bastia**

Le 15/01/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 05/01/2020. Radiation au RCS de Bastia.

N° 63

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par AGO en date du 20 janvier 2020, les associés de la société "ROCASANTONI", SARL au capital de 10.000 €, dont le siège est situé 34 rue Saint Dominique, 20169 BONIFACIO [RCS AJACCIO 79129 026], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur, Madame Stéphanie ROCA, demeurant 26 rue Saint Dominique, 20169 BONIFACIO, et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 64

**SCI NALIARISSU
SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
Lieu-dit Arrancietto Soprano
20213 Castellare-Di-Casinca
834 602 013 Bastia**

**DISSOLUTION
ET/OU LIQUIDATION**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/02/2020 à 11 heures, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

Monsieur Philippe TRIBES, cogérant demeurant 8, rue du Petit Lenn [56190] AMBON a été désigné en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur.

Dépôt légal au RCS de Bastia.

N° 65

**MAXIDIS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège :
N° 10 Lotissement Santa Catalina
20290 Borgo
Siège de Liquidation :
N° 10 Lotissement Santa Catalina
20290 Borgo
500 826 771 RCS Bastia**

L'Assemblée Générale réunie le 29/02/2020 au N°10 Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Max Innocenzi, demeurant N°10, Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

N° 66

**CORSEPHI
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social :
Résidence du Golfe d'Ajaccio
20, Clos des Mimosas, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna (Corse)
529 007 247 RCS Ajaccio**

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 10 février 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 10 février 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- **A été nommé** comme liquidateur :

- Monsieur Laurent, Jean-Marie OZIMEK, demeurant à GROSSETO PRUGNA (Corse) Résidence du Golfe d'Ajaccio 20, clos des Mimosas, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à GROSSETO-PRUGNA (Corse) Résidence du Golfe d'Ajaccio 20, clos des Mimosas Porticcio.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 67

**CORSEPHI
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social :
Résidence du Golfe d'Ajaccio
20, Clos des Mimosas, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna (Corse)
529 007 247 RCS Ajaccio**

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale par une décision en date du 16 février 2020, après avoir entendu le rapport de Laurent, Jean-Marie OZIMEK, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 68

**"LES 3 B"
SARL au capital de 7.500 €
Siège : Gorgaccia, 20253 Barbaggio
448281683 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 05/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. BENHAIM HENRI 30 chemin de la cala Vita, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, et fixé le **siège de liquidation** à l'adresse du liquidateur la correspondance et tous actes et documents seront adressés au 30 CHEMIN DE LA CALA VITA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA. **Mention** au RCS de BASTIA.



N° 59

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 03/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL IMMO PADI (SARL)
Lieu-dit Pielza Giorga
20240 Solaro

Activité : Entreprise générale du bâtiment, lôtisseur, promoteur, constructeur
RCS Bastia : B 523 831 121, 2010 B 320
Date de cessation des paiements : 03/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE NECESSAIRE A L'EXPLOITATION ET A L'ENTRETIEN D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE EXISTANT A PROXIMITE DE L'AEROPORT DE BASTIA-PORETTA, LIEU-DIT « CANALE »****COMMUNE DE LUCCIANA****(projet poursuivi par la collectivité de Corse)**

1ère insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 055-2020 du 13 février 2020) : Pendant 15 jours consécutifs, du mardi 24 mars 2020 au mardi 7 avril 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Lucciana :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition foncière d'une parcelle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien d'un ouvrage hydraulique existant à proximité de l'aéroport de Bastia-Poretta, lieu-dit «Canale»; * l'enquête parcellaire afin de délimiter exactement la parcelle à acquérir et d'établir l'identité de ses propriétaires.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Lucciana, 1045, Corsu Lucciana, lieu-dit « Piccina ».

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 21 novembre 2019) :Madame **Marie-Françoise DONMARTINI**, proviseur de lycée (ER), recevra le public en mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

- * mardi 24 mars 2020, de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- * lundi 30 mars 2020, de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- * mardi 7 avril 2020, de 13 h 30 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Lucciana.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mardi 7 avril 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Lucciana, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse (téléphone : 04 95 34 81 79 et 04 20 03 91 13). Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.**Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.****Adresse internet : https://www.isula.corsica**Objet du marché : **Location de fontaines à bonbonnes, acquisition de fontaines réseau et achat de consommables associés aux fontaines pour les besoins des services de la Collectivité de Corse (4 lots) Relance**Numéro de référence : **2020-IDMG-0047**Date limite de remise des offres : **10 avril 2020 à 16h00.**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : **https://www.marches-publics.info**

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 mars 2020.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour le développement économique (APTE) avec le concours de Infolegale

CABINET RETALI & ASSOCIES**Avocats Associés à la Cour****39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia****Tel : 04.95.34.92.10****Site : cabinet-retali.fr****VENTE SUR ADJUDICATION****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le 7 MAI 2020 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après :

SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute-Corse)

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AH	638	TAGNONE	9a 42ca

Sur laquelle est édifée une Villa de plain-pied dans le lotissement « LA MADONE » N°16

LOT UNIQUE**MISE A PRIX : 28.000,00 €****Visite prévue** sur place le lundi 6 avril 2020 de 11 h à 12 h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : **cabinet-retali.com****VENTE SUR SURENCHERE****Au plus offrant et dernier enrichisseur devant le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO****Le MERCREDI 20 MAI 2020 à 8 HEURES 30****au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO Palais de Justice, 4 boulevard Masseria, 20000 Ajaccio****Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère d'un Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO****Désignation :**Il s'agit d'un immeuble situé dans le Département de la CORSE DU SUD sur la commune de PORTO-VECHIO dans le lotissement dénommé **MARINA DI FIORI** le lot 272 cadastré section AL 144 et AL 324 sur lequel est édifée une importante villa sur deux niveaux d'une superficie de 350,89 m² avec piscine. : le premier niveau (RDC) comprenant un hall d'entrée, un WC, un séjour, une cuisine, quatre chambres, trois salles d'eau avec WC, une salle de bains avec WC, une buanderie un dégagement et au second niveau (premier étage) un 2ème salon, un 5ème chambre avec salle d'eau et dégagement et un petit débarras. Les parties extérieures sont arborées et un petit immeuble à usage d'abri de voiture y est édifée. Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.**Mise à prix** : 551.100,00 euros, outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente**Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier :**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de Maître Joseph SAVELLI Avocat au Barreau d'AJACCIO, de la SCP MORELLI MAUREL & AUTRES, Avocats au barreau d'AJACCIO ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

N° 73

LE THAI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social :
32 Lotissement Saint-Pierre de Card
20167 Sarrola-Carcopino
812 860 898 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2020, qui constate la signature définitive de la **cession de parts sociales** entre Monsieur Marc-Antoine LECA et Monsieur Jean SOLINAS, tiers à la société, portant sur cinquante (50) parts, **l'article 7 des statuts** est modifié comme suit :

*** Nouvelle rédaction :**

"Le capital social est fixé à la somme de mille (1000) euros.
 Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :
 - David SOLINAS, à concurrence de cinquante parts, ci... 50 parts numérotées de 1 à 50,
 - Jean SOLINAS, à concurrence de cinquante parts, ci...50 Parts, numérotées de 51 à 100
"Total égal au nombre de parts composant le capital social, 100 parts"
"soit cent parts, ci.....100 parts"
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 74

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Biguglia du 20/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination sociale :
B&B BOAT
 Forme : Société à Responsabilité Limitée
 Capital : 1.000 €.
 Siège social : Les Hauts de Biguglia 2, lot 18, Villa Karelo, 20620 Biguglia
 Durée : 99 ans
 Gérante : Mme **Brizi Dominique**, demeurant Les Hauts de Biguglia 2, lot 18, Villa Karelo, 20620 Biguglia
 Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 75

AVIS

RASSU Francis né(e) le 15/01/1987 à BASTIA dans le département 2B (France), demeurant 2 Rue Luce De Casabianca, 20200 BASTIA, **dépose une requête auprès du Garde des Sceaux** à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Santucci.

N° 76

Additif/rectificatif

Dans l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n° 6808 du 14/02/2020, **il fallait ajouter**, concernant la constitution de la société **BIANCHINI** : Achat d'un fonds de commerce de boucherie-charcuterie appartenant à la SARL MULLER, et **il fallait lire** pour l'adresse du siège : Finocchio au lieu de Finocchii.

N° 77

SOCIETE D'EXPLOITATION D'APRES VENTE BENETTI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5061,31 euros
Porté à 7622,45 euros
Siège social : Parc Berthault
Résidence Les Cèdres, Lot 559
20000 Ajaccio
382 793 230 RCS Ajaccio

Par décision du 25 février 2020, l'associée unique a décidé une **augmentation du capital social** de 2561,15 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : cinq mille soixante et un euros et trente et un centimes (5061,31 €)
Nouvelle mention : sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7.622,45 €).

Pour avis, la Gérance.

N° 78

INSERTION AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NATURE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse du Sud), 1 Avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 26 février 2020, **a été augmenté le capital** de la SARL MACCHIE E FIORI, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 € dont le Siège social est à PIANOTOLLI-CALDARELLO (20131), Lieudit Cheta, identifié au SIREN sous le numéro 510508203 et immatriculé au R.C.S. Ajaccio.
 Suivant procès-verbal en date du 8 février 2020, par décision de l'assemblée générale extraordinaire, le **capital social a été augmenté** de 1.100 € pour être porté à la somme de 4.100 €. Les **modifications** statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Me Bernadette CESARI, Le notaire.

N° 79

SOCIETE CORSE INSTALLATION BENETTI VALENTINO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3811,50 euros
Porté à 7623 euros
Siège social : Parc Berthault
Résidence les Cèdres, Lot 559
20000 Ajaccio
439 505 785 RCS Ajaccio

Par décision du 25 février 2020, l'associée unique a décidé une **augmentation du capital social** de 3811,50 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : Le capital est fixé à trois mille huit cent onze euros et cinquante centimes (3811,50 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois euros (7623,00 €).

Pour avis, La Gérance.

N° 80

REFERENCE CHR
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 53 Lotissement Olivadia
20220 Monticello
847 551 322 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2020 :

Il a été décidé de nommer Monsieur RUELLE Ludovic, demeurant 31 Avenue de la poste 38180 Seyssins **en qualité de nouveau président** en remplacement de Madame FERRANDINI Marie à compter du 15/02/2020.

L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 81

SCI NALIARISSU
SCI en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social :
Lieu-dit Arrancietto Soprano
20213 Castellare-Di-Casinca
834 602 013 Bastia

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 14/02/2020 à 12 heures, les Associés ont **approuvé** les comptes de liquidation arrêtés au 14/02/2020, **donné** quitus de gestion et **déchargé** de mandat au Liquidateur et **constaté** la clôture des opérations de liquidation. **Dépôt légal** au RCS de Bastia.

N° 82

SCI «IMMOBILIERE PRECIS»
Société Civile
Au capital de 152,45 Euros
RCS Ajaccio : B 380 107 623
Siège social : 20117 Eccica-Suarella

Avis de Clôture de Liquidation

L'assemblée générale extraordinaire, dans l'acte du 14 février 2020, **a approuvé** les comptes définitifs de liquidation, **a donné** quitus de sa gestion et **déchargé** de son mandat de liquidateur Mme IOZZELLI Geneviève épouse BARTOLI, demeurant 20117 ECCICA SUARELLA, et **constate** la clôture de la liquidation.

Les **comptes du liquidateur** ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 83

AVIS

M. RASSU Francis né le 15/01/1987 à Bastia, (2B), demeurant 2 rue Luce de casabianca, 20200 BASTIA **dépose une requête auprès du Garde des Sceaux** à l'effet de substituer à son nom patronymique (rassu) celui de santucci.

N° 84

D.D.M.F.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Cara
20167 Mezzavia
414 563 536 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 23/01/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 85

HO'CARRÉ
SASU au capital de 20.000 €
Siège social : Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
RCS 838 096 733 Ajaccio

L'associé unique, en date du 09/03/2020, a décidé la **dissolution de la société** et sa mise en liquidation amiable à compter du 09/03/2020, nommé liquidateur M TAIEB Yanis, 56 rue Paul Vaillant Couturier, 94320 THAIS et fixé le **siège de la liquidation** chez le liquidateur. L'associé unique, en date du 09/03/2020, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur, l'a **déchargé** de son mandat et **prononcé** la clôture de liquidation, à compter du 09/03/2020. **Radiation** au RCS d'Ajaccio.

N° 86

SV CONSTRUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Ajercaja
20290 Borgo-830291134 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019 au lieudit Ajercaja 20290 BORGO, l'associé unique, **a approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Ricardo, Manuel DE SOUSA VALE, demeurant Lieu dit Ajercaja 20290 BORGO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et a **prononcé** la clôture de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 87

SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION SIGLE : SOBADI
SARL au capital de 7622,45 €
Siège social :
Lieu-dit "Panconi Sottani"
"L'Orangerie", 20290 Lucciana
SIREN 495 720 260 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes du PV de décisions de l'associé unique du 22/02/2020 et à compter du même jour, M. Cédric DUGARDIN, 2, rue Marguerite Boucciaut 75015 Paris **été nommé en qualité de nouveau gérant** en remplacement de M. Dominique BERNARD.

Pour avis.

HARPOCRATE

À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ SILENCIEUSE



Quand trois jeunes Corses, étudiants en philosophie à l'université d'Aix-en-Provence, et un étudiant du Conservatoire de Strasbourg décident de fonder un groupe de rock métal progressif, cela donne un album dont les huit morceaux sont autant de chapitres d'un conte philosophique.

Baptiste Andreani, Marie Linale et Joseph Scarpellini sont étudiants en deuxième année de master philosophie à Aix-en-Provence. Ils forment avec Clément Waquet, étudiant au conservatoire de Strasbourg, le groupe de métal progressif Harpocrate.

Après plusieurs expériences plus ou moins fructueuses (dont un «groupe de jeunesse», Silvermind, dans lequel il jouait déjà avec Clément), Baptiste dit Batti, guitariste et chanteur, avait envie de monter un projet plus sérieux et plus ambitieux. Il a donc fait appel à Clément pour assumer la partie batterie, à Joseph pour la guitare et mis une basse entre les mains de Marie qui n'en avait jamais joué mais qui avait «quand même» fait 10 ans de conservatoire à Bastia. En 2017, le groupe commence à répéter les morceaux composés auparavant par Batti à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Prévert d'Aix-en-Provence.

Le nom du groupe, Harpocrate, fait référence au nom donné, dans la mythologie égyptienne, au dieu de la lumière, Horus, représenté sous la forme d'un enfant, un doigt placé devant sa bouche. Une attitude enfantine qui donna lieu à l'idée qu'il intimait le silence aux initiés de son culte. Pour Batti et les membres du groupe, l'interprétation diffère. «Il s'agit d'un rapport particulier à la vérité, un rapport silencieux. Le concept, c'est celui d'une vérité primaire, «cosmique», qui répondrait à des questions assez enfantines: «pourquoi?», «comment?»» explique Joseph Scarpellini.

Les influences du groupe sont multiples: Batti, compositeur du groupe, a des goûts musicaux très variés: métal progressif, death metal, rock alternatif, doom. Le style du groupe pourrait se situer, grossièrement, dans les cases «métal progressif» et parfois «stoner». Autrement dit, une musique plutôt complexe, planante et agressive quand il le faut. «On reconnaîtra énormément l'influence de Tool dans ses compositions, de Mastodon, Gojira parfois, en allant jusqu'à Perfect Circle, Genesis [première période] et Electric Wizard». Mais le son du groupe est aussi dû aux autres musiciens. Clément a une formation qui, par définition est très classique et «jazz»; il est aussi capable d'apporter énormément de force et d'agressivité. Marie a un son très particulier qu'elle doit, selon Joseph, à sa relation récente avec la basse «et qui fait pourtant mouche à chaque fois. Elle apporte aussi une douceur et une pro-

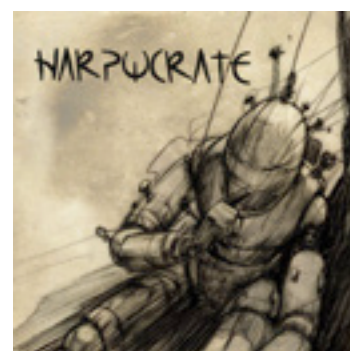
fondeur à plusieurs lignes de chants qu'elle a réussi à sublimer».

Grâce au logiciel de composition Guitarpro, Batti compose toutes les parties, de la batterie aux guitares en passant par la basse et les lignes de chant. Il écrit aussi les paroles, en anglais. Une fois le morceau écrit, il le communique aux autres membres qui l'apprennent et le travaillent ensemble. Cela dit, Clément et Joseph, «en mauvais élèves» aiment modifier leurs parties, retravailler ce que Batti leur a donné. Aussi, certains morceaux n'ont aujourd'hui plus rien à voir avec la version initiale.

Avec ses morceaux d'au moins 10 minutes, l'emploi de la polyrythmie, la musique d'Harpocrate vise un public très ciblé, y compris pour des amateurs de rock métal. Cependant, entre Aix-en-Provence et Ajaccio, ce style commence à faire son chemin. Une bonne nouvelle pour le groupe qui, après s'être produit fin février lors du Fest Métal les Nuits T à la Seyne-sur Mer, a sorti ce 7 mars son premier album composé de huit morceaux, Harpocrate. Conçu comme une sorte de fable, il retrace une quête, «le parcours d'un homme qui cherche à comprendre le monde, un monde qui lui refuse toute réponse et qui en même temps lui donne la seule réponse qu'il peut lui donner: le silence. Cette vérité est silencieuse parce qu'elle est silence.»

Pour l'instant 500 exemplaires physiques de l'album sont sortis. L'album est aussi disponible sur la plupart des plateformes de téléchargement et d'écoute.

Si Batti travaille déjà sur de nouveaux morceaux, le groupe se concentre surtout sur la promotion de ce premier opus et sur les concerts à venir. ■ JPM



PROTECTION ANIMALE

UN DISPENSAIRE UNIQUE EN FRANCE



Photos manoni perelli

La Fondation Assistance aux animaux a ouvert le 2 mars dernier le premier dispensaire de soins gratuits pour animaux sans maîtres à Baléone. Une avancée énorme pour les associations, qui va notamment pouvoir permettre de limiter la prolifération des félins en Corse

Le 2 mars dernier, un centre de soins vétérinaires pas tout à fait comme les autres a ouvert ses portes à Baléone, à la sortie d'Ajaccio. Grâce au soutien des amis des animaux de l'île, et notamment à l'association les Sans Colliers de Corse, la Fondation Assistance aux Animaux vient en effet d'inaugurer le tout premier centre régional de stérilisation et de soins entièrement gratuits pour les animaux sans maître. Flambant neuf, ce grand dispensaire innovant de 300 m² est équipé d'un matériel moderne de chirurgie et d'une quarantaine de boxes d'hospitalisation. «*Ce lieu a pu naître car une jeune corse qui avait une maladie et qui s'est malheureusement suicidée a fait legs de son terrain à la Fondation Assistance aux animaux. La présidente a voulu faire ce dispensaire en sa mémoire*», explique Danielle Samartini, responsable communication du dispensaire et présidente de l'association les Sans Colliers de Corse. Mis à disposition des communes et associations, le lieu s'est donné pour objectif de «*lutter efficacement contre la misère et la prolifération sans fin des animaux sans foyer*». «*Ce projet est né parce qu'en Corse les pouvoirs publics ne bougent pas du tout pour les animaux errants, et que c'était vraiment une nécessité au vu de l'énorme prolifération des félins*», appuie la présidente des Sans Colliers. Il faut dire que chaque année, une chatte peut donner naissance jusqu'à 32 chatons. Non stérilisés, ces derniers se reproduisent à leur tour, et par effet de multiplication, on peut donc se retrouver avec près de 20 000 chatons sous 4 ans. Un chiffre astronomique qui laisse entrevoir les problématiques engendrées: «*Les chats errants ne sont plus du tout tolérés car ils sont partout, même dans les hôtels et restaurants. Et tous les*

étés on trouve des centaines de chatons dans les poubelles», s'émeut Danielle Samartini, en pointant le fait que face à ce fléau, depuis des années, les associations essayent tant bien que mal d'opérer des sauvetages de la dernière chance au biberon et de stériliser quelques animaux avec leurs faibles moyens. «*Cela demande un investissement énorme et beaucoup d'argent*», dit-elle. Dans ce travail de Sisyphe, les associations ont donc perçu comme une bénédiction l'ouverture de ce dispensaire, dont la mission première est de réaliser de larges opérations de stérilisation des chats errants. «*En stabilisant l'effectif de leurs colonies, on va permettre aux chats errants d'être mieux tolérés par les riverains, comme par les autorités et mieux entretenus par leurs protecteurs*», souligne Arlette Alessandri, présidente de la Fondation Assistance aux Animaux.

Pour faire fonctionner le dispensaire, son organisme emploie et rémunère depuis début mars deux vétérinaires et deux assistantes qui ont fait le choix de s'investir pleinement dans le projet. «*J'ai travaillé pendant plusieurs années dans des cliniques vétérinaires classiques, et j'avais envie de changer de philosophie. Avec ce poste, je suis contente de pouvoir enfin m'engager pleinement dans la protection animale*, raconte le Dr Fabienne Chambon. *C'est une chance pour un vétérinaire de pouvoir être salarié de la Fondation. Je suis très contente de pouvoir venir en aide comme cela aux animaux.*»

Afin de ne pas pénaliser les vétérinaires «classiques» et d'éviter les abus, la fondation a d'ores et déjà prévu que pour pouvoir amener un animal au dispensaire, une déclaration éma-

UNE FONDATION ENGAGÉE POUR LA PROTECTION ANIMALE DEPUIS 1931

Créée pour «porter secours aux animaux en détresse et promouvoir le respect de la vie animale», la Fondation Assistance aux Animaux a été la première œuvre caritative instaurée pour la défense des animaux maltraités et abandonnés, dès 1931. Reconnue d'utilité publique par un décret ministériel de 1989, elle est aujourd'hui placée sous les auspices des ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Finances et de l'Environnement, mais ne reçoit toutefois aucune subvention de l'Etat et fonctionne seulement grâce aux dons et legs.

En tout, elle compte 350 bénévoles et 130 salariés qui s'affairent dans les 20 établissements pour la protection animale qu'elle possède déjà à travers la France.

Pour autant, l'ouverture du centre de soins gratuits de Baleone a été un véritable aboutissement pour la Fondation. «Des dispensaires existent déjà à Brest, Bordeaux, Paris, Lille, Marseille, Toulon, Nice et Strasbourg, mais celui-ci est spécial», sourit Arlette Alessandri, activement engagée dans la protection animale depuis plus de 50 ans. «Partout ailleurs, ces structures demandent en effet toujours une petite participation financière. Mais les animaux errants sont partout ici. On voit des chats faméliques sortir du maquis. C'était donc indispensable de faire beaucoup de stérilisations gratuites», souligne-t-elle en reprenant: «Cette initiative de la Fondation n'est pas une campagne limitée dans le temps, mais une action pérenne et forte répondant à un souci permanent de la protection animale, qui jusqu'à présent n'a jamais été traité sur le fond. Les communes, associations, vétérinaires et même particuliers nourrisseurs, sous certaines conditions, bénéficient gratuitement de ce dispositif d'exception qui pourrait par la suite être étendu à d'autres régions de France».

Encore peu connue en Corse, la fondation y a pourtant déjà installé un autre de ses établissements depuis les années 1980. En effet, à Bastelicaccia c'est dans une de ses cinq maisons de retraite que ses soigneurs s'occupent au quotidien de chiens, chats, et autres ânes, lapins ou oiseaux. Des animaux âgés qui y sont choyés et gâtés jusqu'à la fin de leurs jours. Grâce à l'aide de ces quelques 70 000 donateurs, au niveau national, la fondation compte aussi une dizaine de refuges. Elle espère pouvoir en ouvrir un prochainement sur l'île. ■ MP

Pour en savoir plus sur la Fondation ou faire un don:
<http://www.fondationassistanceauxanimaux.org>
Dispensaire de soins gratuits pour animaux sans maîtres,
Lieu-dit Michel Ange, Baleone Centre, 20167 Afa - 04 95 21 52 65



nant d'une association ou d'une commune sera demandée à chaque personne. «On ne veut pas que les gens en profitent pour nous amener leurs animaux. Le but n'est pas d'enlever la clientèle des vétérinaires ou de leur faire de l'ombre, tient à préciser Danielle Samartini. En tant qu'association, nous allons d'ailleurs continuer à travailler avec eux. Mais ce dispensaire est là pour faire face à un besoin, et parce que les associations sont à bout de souffle. Beaucoup ont décidé de se mettre en sommeil ou de déposer le bilan», regrette-t-elle par ailleurs.

Loin de se cantonner à attendre l'arrivée de chats errants jusqu'à leur porte, les bénévoles du dispensaire entendent par ailleurs être proactifs dans la mission qu'ils se sont fixés. Ainsi, un trappeur sillonnera les routes de Corse avec une petite ambulance afin d'aller chercher des chats errants à stériliser dans toute l'île. «Ces animaux méfiants fréquentent les points de nourrissage mais ne se laissent, sauf rares exceptions, ni approcher ni manipuler. C'est la raison pour laquelle ce spécialiste du trappage, équipé de cages protégées et relevées régulièrement, aidera les bénéficiaires de ce dispositif inédit à acheminer jusqu'au centre les félins capturés à fins de stérilisation», indique ainsi Arlette Alessandri. En amont, ce trappeur ira de surcroît informer les mairies de son opération et des démarcher afin d'organiser des trappages en masse. Après avoir été emmenés au dispensaire et opérés, les félins feront par ailleurs l'objet d'un check-up complet qui sera systématiquement réalisé. «On va tout inspecter, faire un tour d'horizon voir s'ils n'ont pas d'autres problèmes, leur faire un marquage distinctif à l'oreille et même leur donner du vermifuge», détaille Danielle

Samartini. Puis après une hospitalisation de plusieurs jours, les chats sont remis sur le site où ils ont été capturés, afin de ne pas perturber leurs habitudes.

Si pour l'instant le dispensaire se concentre sur la stérilisation des chats, ses boxes d'hospitalisation pourront aussi à terme accueillir des chiens et autres petits mammifères, mais aussi des volatiles grâce à sa grande volière. «La position de la fondation, c'est d'accueillir tout ce qui est vivant», sourit Danielle Samartini.

Pour ce faire, l'établissement aspire à travailler main dans la main avec de nombreuses associations. Plus loin, si le but premier du dispensaire est de pouvoir prendre soin des animaux sans maîtres, dans le but de n'écarter aucun animal, la Fondation ne s'interdit pas non plus d'agir dans le cas d'une personne démunie qui n'aurait pas les moyens de faire soigner son compagnon à poils et qui serait renvoyé vers l'établissement par son vétérinaire.

Une semaine après son ouverture, le dispensaire de Baléone avait déjà stérilisé et soigné plus d'une trentaine de chats. «Il y a une très forte demande. Les gens viennent spontanément avec des chats», dévoile Danielle Samartini en réjouissant de la belle réussite de l'établissement qui ambitionne d'accueillir jusqu'à 100 animaux par semaine. «Ce dispensaire est une avancée énorme. C'est une première en France, et le fait que ce soit en Corse c'est vraiment magnifique. C'est aussi quelque chose qui met en marche un moteur pour faire entendre la voix de la protection animale, et peut-être aller au-delà et avoir des refuges», glisse-t-elle en conclusion. ■ Manon PERELLI

CARNETS DE BORD

*De Gaulle, la défiance française
et les élus locaux*

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



7 MARS

Ce n'est pas un mauvais film, au contraire. Mais on ressort un peu perplexe du *De Gaulle* réalisé par le Bastiais Gabriel Le Bomin* et joué par des comédiens tous crédibles, à commencer par Lambert Wilson dans le rôle du Général, Isabelle Carré (Yvonne de Gaulle), Olivier Gourmet (Paul Reynaud), Gilles Cohen (Georges Mandel), Philippe Laudenbach (Pétain) et Tim Hudson (Winston Churchill). On comprend bien l'intention: montrer comment, entre fin avril et le 19 juin 1940, un militaire fait son devoir de soldat puis provoque son destin pour sauver la France, tout en veillant sur sa famille et notamment celle qu'il appelle son «tout-petit», sa fille Anne, trisomique.

C'est donc un Charles de Gaulle humain (mais qui en doutait?) qui est à l'écran, dans un «biopic» qui flirte avec l'imagerie d'Epinal et l'image pieuse. Pour qui connaît la geste gaullienne, le film n'apporte pas grand-chose. En revanche, en cette année de triple commémoration (naissance, mort et appel du 18 juin), il faudrait le diffuser dans les collèges et lycées à l'heure des cours d'instruction civique. Je ne suis pas sûre qu'on apprenne dans le détail, en 2020 [pas plus qu'en 1970...] ce que furent ces journées de 1940, entre l'exode de familles entières sur les routes, les quelque 60 000 morts au combat et la vision de responsables politiques hésitant entre la capitulation et ce qu'on n'appelait pas encore la résistance. Il faut voir malgré tout ce *De Gaulle* pour ne pas oublier qu'il peut arriver qu'un pays s'effondre.

8 MARS

On est injuste avec certains sportifs, qui ne trouvent pas à la une des journaux et des chaînes d'information la place qu'ils méritent. Prenez le skieur Alexis Pinturault: à 28 ans, il est en lice pour remporter le week-end prochain le «gros Globe de cristal», récompense suprême dans son sport. Il a déjà été champion du monde, vainqueur du «petit globe de cristal» de combiné alpin en 2017, 2019 et 2020. Il a aussi été champion du monde et trois fois médaillé olympique: de bronze en slalom géant (2014 et 2018) en argent en combiné (2018).

Il est surtout, excusez du peu, le skieur français qui a remporté le plus grand nombre de victoires en Coupe du monde de ski: près de

trente victoires, ce qui le place devant Luc Alphand, devant Franck Piccard et même devant... Jean-Claude Killy, référence suprême en la matière, lointain mais étincelant souvenir des Jeux olympiques de Grenoble, où il conquiert trois médailles d'or.

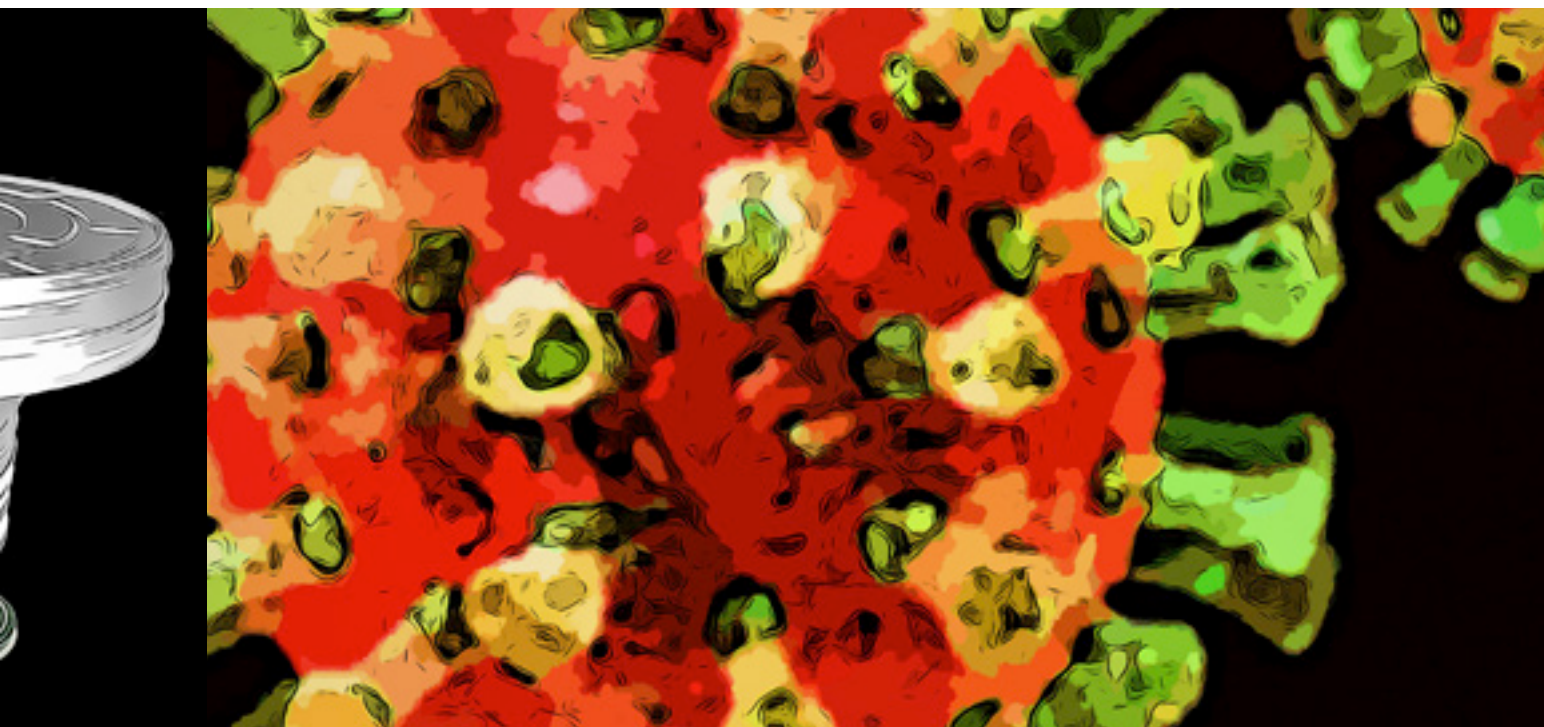
Pourtant, on ne parle jamais d'Alexis Pinturault dans les titres des journaux télévisés, et il faut ouvrir les pages de l'Equipe ou regarder Eurosport pour avoir de ses nouvelles. Qui connaît le skieur, au-delà de sa commune de Courchevel, au-delà du monde du ski, un sport passé de mode, que ne retransmet plus le service public? Le vingtième tennisman ou le cinquantième footballeur français sont plus médiatisés que celui qui deviendra peut-être le n°1 mondial du ski, le 15 mars à Kranjska Gora, en Slovénie.

9 MARS

Le Centre d'études de la vie politique française (Cevipof) et Sciences Po réalisent depuis 2009, avec Opinionway, un *Baromètre de la confiance** qui s'est transformé, au fil des années, en baromètre de la défiance. La onzième vague du *Baromètre*, réalisée en janvier et février 2020, est la première à se livrer à une comparaison entre l'état d'esprit des habitants de trois pays: la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Et les contrastes sont saisissants.

Les sentiments qui caractérisent le mieux l'état d'esprit des Français restent, comme les années précédentes, la méfiance, la lassitude et la morosité, plutôt que la sérénité, le bien-être et la confiance. Avec tout de même une petite embellie pour la confiance, qui passe de 11% à 18%. Mais la comparaison avec nos voisins est accablante. Car 30% des Français répondent «méfiance», contre seulement 8% des Allemands, dont 47% disent d'abord «sérénité», comme 46% des Britanniques. Ce n'est pas une différence, c'est un gouffre. A l'affirmation «la plupart des gens ses respectent les uns les autres», 53% des Allemands et 54% des Britanniques répondent par l'affirmative, contre seulement 36% des Français, dont la défiance accable les responsables politiques mais aussi le voisinage ou l'étranger.

Persuadés, contrairement aux habitants des deux pays voisins, que leur niveau de vie s'est dégradé et qu'ils vivent moins bien qu'avant (tout en reconnaissant une petite embellie économique) les Français marquent avant tout leur méfiance vis-à-vis des ins-



Illustrations d'après photos DR

titutions. Là, on est au cœur du mal-être français: la démocratie «*fonctionne bien*» pour 55% des Allemands et 54% des Britanniques, mais ne fonctionne pas bien pour 64% des Français. Qui, c'est un fait notable, ne sont plus que 52% à affirmer s'intéresser à la politique, contre 77% des Allemands et 60% des Britanniques. Tout le reste est à l'avenant, et le repli se généralise quand 54% des Français disent qu'il faut «*s'ouvrir au monde*», contre 70% des Allemands et 78% des Britanniques.

Enfin, c'est devenu une habitude, il se trouve un pourcentage non négligeable de Français (15%, et un peu plus chez les jeunes) pour souhaiter que l'armée dirige le pays. Le pourcentage est de 14% en Allemagne et de 25% au Royaume-Uni. Et 33% estiment «*très bonne*» l'idée qu'un «*homme fort*» dirige le pays «*sans se préoccuper du Parlement ni des élections*». 33%! Sur ce point, nos voisins ne sont pas en reste: pourtant vaccinés contre le mythe de l'homme fort, 44% des Allemands font la même réponse, comme 47% des Britanniques.

Les responsables politiques seraient bien inspirés de mettre le nez dans les chiffres de ce baromètre annuel. S'ils l'avaient fait plus tôt, ils ne se seraient pas retrouvés face au phénomène des Gilets jaunes comme une poule devant un couteau.

10 MARS

J'entends déjà les commentaires lorsque l'épidémie de Covid-19, et l'on souhaite que ça arrive le plus tôt possible, sera en voie de régression: si le bilan s'apparente à celui d'une grippe saisonnière, le gouvernement en aura trop fait; si l'on compte les décès par milliers, le gouvernement aura été incapable de faire face.

Ce qui se passe avec le coronavirus, surtout en ces temps d'élections municipales, pourrait être l'occasion d'une réflexion sur la responsabilité de ceux qui nous dirigent. Il est à la mode de dire qu'ils sont nuls ou qu'«*ils n'en foutent pas une rame*» (lu ces jours-ci sur Facebook). Ici même, on les a parfois taxés d'amateurisme.

Arrêtons-nous un instant. Un Président de la République, un chef de gouvernement, des ministres, des maires, quels que soient le pays où ils se trouvent et leur étiquette politique, se trouvent devant une situation de crise dont ils ne mesurent pas l'ampleur (les

médecins et les scientifiques sont eux-mêmes divisés) et sont surtout dans l'impossibilité de savoir combien de temps celle-ci durera. C'est probablement le plus déstabilisant pour eux. Même l'état d'urgence déclenché en période de terrorisme était plus facile, si l'on ose dire, à gérer. Là, c'est l'inconnu: les spécialistes disent que le beau temps et la chaleur auront raison de cette grippe comme chaque année pour la grippe saisonnière. Mais si tel n'est pas le cas?

On peut toujours juger qu'on n'avait pas acheté assez de masques, pas assez stocké de liquide hydroalcoolique, ou que la recherche n'a pas assez d'argent pour trouver des vaccins. Dans une telle période de crise sanitaire (y compris si on tient compte du fait que la grippe saisonnière tue pour l'instant davantage que le Covid 19), que faut-il faire? Brandir le principe de précaution et mettre tout le monde sous cloche (comme le fait l'Italie)? Interdire les rassemblements de plus de mille personnes, faire jouer les matches de football sans public, fermer les écoles des départements et des villes les plus touchées (Oise, Haut-Rhin, Morbihan, Ajaccio). Qui peut prétendre avoir la bonne réponse, à part quelques pseudo experts ignorants pour plateaux de télévision?

Dans une crise sanitaire, comme en temps de guerre, les responsables politiques n'ont pas seulement un pouvoir sur l'économie ou la sécurité quotidienne. Ils doivent prendre des décisions qui portent droit de vie ou de mort. C'est une responsabilité écrasante. Honnêtement, qui a vraiment envie d'être à leur place?

Et puisqu'on s'apprête à élire les 15 et 22 mars les conseils municipaux, n'oublions pas non plus qu'être maire ne signifie pas seulement être le chef du village, montrer son visage dans la presse locale ou toucher des indemnités, d'ailleurs assez maigres.

Pendant les guerres, ce sont les maires qui allaient sonner à la porte des familles pour annoncer la mort d'un père, d'un mari, d'un fils. Aujourd'hui encore, dans les communes rurales, c'est souvent le maire qui se déplace pour annoncer les morts des accidents de la route ou des catastrophes. Cette responsabilité sur les épaules, il faut avoir envie de la porter. Chapeau à ceux qui se lancent dans l'arène. ■

*Lire par ailleurs (NDLR)

La sélection de la rédaction

Quand le mauvais temps sanitaire entraîne fermetures de lieux de culture et vie plus sédentaire, il est bon de découvrir ou de redécouvrir livres, films et séries...

LIRE OU RELIRE

Les deux romans policiers d'Elena Piacentini consacrés à la capitaine Mathilde Sénéchal, *Comme de longs échos* et *Vaste comme la nuit*. Au prime abord, on se dit qu'elle n'est pas franchement attachante, cette Mathilde. Elle est distante, facilement pète-sec, dotée d'un flair certain mais affligée d'un odorat qui, dans certaines circonstances lui joue de méchants tours, ce qui ne contribue pas à la rendre plus avenante. Pas du tout le genre de personne qu'on inviterait spontanément à une oursinade. Le ferait-on, d'ailleurs, qu'on se verrait sans doute opposer un refus tout juste poli. Un peu «stragna», donc. Pourtant, dès le premier opus de cette mini-série, voilà une personnalité qui se révèle complexe, comme le sont à vrai dire tous les personnages d'Elena Piacentini. On fait donc sa connaissance avec *Comme de longs échos* où le meurtre d'une jeune femme et l'enlèvement de son nouveau-né vont conduire les enquêteurs à ré-examiner un ancien cas laissé en souffrance. La narration se déroule entre passé et présent. Un bon polar, bien ficelé, qu'on lit d'une traite. Efficace. Mais, contrairement à l'idée selon laquelle les suites sont souvent décevantes, c'est avec *Vaste comme la nuit* qu'on se familiarise avec Mathilde Sénéchal et qu'on en vient à éprouver de la sympathie à son égard. C'est là, aussi, qu'Elena Piacentini nous met en présence de personnages certes plus anodins, à première vue moins inquiétants que ceux du précédent volet, mais peut-être beaucoup plus denses, évoluant dans un microcosme qui a souvent des relents de marigot, où les individus sont soudés par de vieilles haines et des rancunes recuites, bien plus que par l'amitié ou les liens familiaux. Car là encore, passé et présent font le chjama à rispondi. C'est que Mathilde doit enquêter sur une énigme vieille de 30 ans. Laquelle puise peut-être ses racines dans des événements plus vieux encore. La jeune femme retourne en effet sur les lieux de son enfance, là où, alors qu'elle n'avait que 9 ans, quelque chose s'est produit, dont elle a tout oublié. Une soif de vérité qui ne fait l'affaire de personne, dans ce petit village près de Dieppe où, manifestement, tout le monde a un cadavre dans son placard. Les deux romans, parus chez Fleuve Noir, sont disponibles également dans divers formats numériques et le premier a été réédité au format poche chez Pocket. ■ PMP



VOIR OU REVOIR

La stoffa dei sogni

Un navire, avec à son bord une petite troupe de comédiens ambulants et des policiers chargés de convoier un groupe de camorristes récemment appréhendés, est pris dans une violente tempête. Une partie des passagers survit au naufrage et échoue sur l'île-prison de l'Asinara, dont le directeur a fort à faire avec sa fille, Miranda, une adolescente qui rêve d'autres horizons et pourquoi pas d'un grand amour. Sorte de roi en exil, morose mais doté d'un sens de l'humour assez grinçant, le directeur accueille avec amusement les rescapés, a priori tous membres de la troupe, mais dont il suspecte que certains sont des criminels qui bénéficient de la complicité [volontaire ou dictée par la peur de représailles ?] des comédiens. Dans l'attente d'un prochain bateau qui reconduira ces honnêtes gens vers la terre ferme, il leur suggère de divertir les habitants de l'île, en donnant une représentation de *La Tempête* de Shakespeare. Le réalisateur sarde Gianfranco Cabiddu signe ici un très bel hommage à la magie du théâtre, à Eduardo De Filippo dont il fut l'assistant, mais aussi à la nature et à l'identité sardes. Présenté en 2017 au Festival du film italien d'Ajaccio puis en 2018 au Festival du film italien de Bastia.



Ritais

Svevo et Federico, deux expatriés, cherchent leur équilibre et un moyen de gagner leur vie, confrontés qu'ils sont à la vie parisienne. Choc des cultures s'il en fut, d'autant plus rude qu'il oppose aussi bien Federico l'Abruzzais et Svevo le Romain, que les deux réunis aux Français qu'ils rencontrent. Même si les particularismes bleu-blanc-rouge sont plus durement malmenés que les autres avec une verve imparable, différences culinaires, comportementales, sociales, orgueils nationaux, tout passe à la moulinette de cette série dont nul orgueil national ne sort réellement indemne. Mention spéciale pour le jeu de Svevo Moltrasio, que d'aucuns comparent à un nouvel Alberto Sordi, qui signe aussi scénario et réalisation.

La rédaction déconseille fortement de regarder cette web-série si vous avez pour habitude de vider un pot de crème quand vous préparez ce que vous pensez à tort être la pasta alla carbonara.

Un des meilleurs moyens de «stare a casa» en gardant le sourire, avec une pensée pour l'Italie confinée pour cause de virus.

3 saisons complètes plus une 4^e sous forme de bonus.

<https://www.youtube.com/channel/UCNoOoCBgziH4ZshLymoGKbg>



INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais
le mardi avant 16 heures impératives
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr

*POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...*

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



VOTRE ANNONCE SUR
ZAPPY *mag*



HAUTE CORSE 06 74 55 91 78
CORSE DU SUD 07 68 30 55 33
04 95 32 11 11
Près de 500 points de distribution
sur toute la Corse

Les Rendez-vous du Numérique

Créateurs, dirigeants de TPE ou PME, professionnels du tourisme, ces rendez-vous sont faits pour vous !

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud vous accompagne dans vos projets numériques :

Ateliers collectifs :

De 9h00 à 9h30 : Comment choisir un nom de domaine ?
Les enjeux de naming et de Banding



A partir de 9h30 : Les outils du numérique :
les clés pour convertir et fidéliser ses clients sur internet

AJACCIO

9 mars

9h > 12h30

Palais des Congrès

PORTO-VECCHIO

16 mars

9h > 12h30

Gare maritime

PROPRIANO

23 mars

9h > 12h30

CFA de Propriano

Pour tout renseignement : 04 95 51 55 55 - julie.fernandez@sudcorse.cci.fr



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

